CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 11/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/07/2017

DÉLIBÉRATION N° CP 2017-312
DU 5 JUILLET 2017

AFFECTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX ET SUR DES CONTRATS ANTÉRIEUREMENT CONCLUS CONTRAT RURAL CONTRAT RÉGIONAL TERRITORIAL, CONTRAT RÉGIONAL, NOUVEAU CONTRAT RURAL DEUXIÈME AFFECTATION 2017

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code de l'environnement ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission permanente ;

VU Le règlement budgétaire et financier approuvé par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prolongé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 ;

VU La délibération CR 57-01 du 13 juillet 2001 relative à l'évolution du règlement des Contrats régionaux et création des contrats de territoire ;…

VU La délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012, relative à la mise en œuvre de la modulation des aides régionales dans la contractualisation : création du contrat régional territorial ;

VU La délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016, relative au nouveau contrat rural, approuvant le contrat-type du contrat rural et la convention-type ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération CP 10-568A du 8 juillet 2010 approuvant le contrat-type du contrat régional et la convention-type ;

VU La délibération n° CP 12-553 du 12 juillet 2012, relative à l'approbation du contrat régional de la commune de Leuville-sur-Orge (91) ;

VU La délibération n° CP 14-167 du 10 avril 2014, relative à l'approbation du contrat rural de la commune de Blennes (77) ;

VU La délibération n° CP 15-184 du 9 avril 2015, relative à l'approbation du contrat rural de la commune d'Armentières-en-Brie (77) ;

VU La délibération n° CP 15-674 du 8 octobre 2015, relative à l'approbation du contrat rural des communes de Fontains (77) et Lassy (95) ;
La délibération n° CP 16-184 du 18 mai 2016, relative à l'approbation du contrat régional territorial des communes de Gambais (77), Ollainville (91) et contrat rural des communes de Moussy-le-Vieux, Plessis-aux-bois (77) et Boinvilliers (78) ;

VU La délibération n° CP 16-291 du 12 juillet 2016, relative à l'approbation du contrat rural de la commune d'Arville (77) ;

VU La délibération n° CP 16-622 du 16 novembre 2016, relative à l'approbation du contrat régional territorial de la commune de Thomery (77) et du contrat rural des communes de Villeneuve-sous-Dammartin (77), Baulne et Vauhallan (91) ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2017 ;

VU l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2017-312 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer au titre des dispositifs « Contrats ruraux » et « Contrats régionaux territoriaux » au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **3 203 670,54 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type de réalisation approuvée par délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012, modifiée par délibération n° CP 16-183 du 18 mai 2016 et par délibération n° CP 200-16 du 17 novembre 2016.

Article 2 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 3 203 670,54 €, disponible et réparti comme suit, pour des opérations inscrites dans la programmation prévisionnelle des contrats d'aménagement territoriaux et des contrats ruraux, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération :

- **2 616 152,29 €** prélevé sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « politique contractuelles en milieu rural », action 15300202 « contrats ruraux » du budget 2017

- **587 518,25 €** prélevé sur le chapitre 905 : « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme HP 52-002 (152002) : Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)», action 15200205 « contrat d'aménagement régional » du budget 2017.

- **Affectation 2017 de 15 nouveaux contrats ruraux :**

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME EN €
Seine et Marne 77		
BANNOST-VILLEGAGNON	Rénovation de l'église	148 000,00
	Total subvention	**148 000,00**
CHARNY	Extension de l'école communale – création de trois salles de classes et annexes	148 000,00

	Total subvention	**148 000,00**
COULOMMES	Extension et mise aux normes de la mairie et de ses abords	148 000,00
	Total subvention	**148 000,00**
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	Construction d'un restaurant scolaire	148 000,00
	Total subvention	**148 000,00**
SAACY-SUR-MARNE	Travaux de réaménagement de l'école	148 000,00
		148 000,00
SAINT-SIMEON	Création d'une micro-crèche	91 842,00
	Total subvention	**91 842,00**
TANCROU	Construction de deux ateliers périscolaires	148 000,00
	Total subvention	**148 000,00**
Yvelines 78		
GAILLON-SUR-MONTCIENT	Réhabilitation de l'ancienne mairie-école en logements	148 000,00
	Total subvention	**148 000,00**
VILLETTE	Réaménagement de la mairie Aménagement de l'esplanade Réfection du cimetière	58 090,00 72 947,00 10 000,00
	Total subvention	**141 037,00**
ALLUETS-LE-ROI	Réhabilitation et extension de la maison Georges pour y implanter la bibliothèque et une salle polyvalente Réhabilitation du corps de garde Aménagements extérieurs	85 840,00 7 400,00 54 760,00
	Total subvention	**148 000,00**
Essonne 91		
VIDELLES	Extension de l'école pour aménager une classe supplémentaire Réaménagement et remise aux normes de la mairie, de l'école et du préau	93 600,00 54 400,00
	Total subvention	**148 000,00**
Val d'Oise 95		
BOUQUEVAL	Restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste	148 000,00

	Total subvention	**148 000,00**
LA-CHAPELLE-EN-VEXIN	Aménagement d'une grange en locaux multiservices Atelier municipaux, chaufferie biomasse, abords et façades	88 044,04 59 955,56
	Total subvention	**147 999,60**
VETHEUIL	Aménagement paysager des abords de l'école et du foyer rural Réaménagement de l'espace sportif et de loisirs	118 556,00 28 232,00
	Total subvention	**146 788,00**
D'HAUTE ISLE	Création d'une allée piétonne route de la vallée Réfection du chemin de l'Abbaye Réfection du chemin du village	37 430,37 67 533,12 32 289,93
	Total subvention	**137 253,42**
	TOTAL GENERAL	**2 144 920,02**

- **Affectation de subventions sur dotations de 11 contrats ruraux votés antérieurement :**

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR DOTATIONS ANTERIEURES EN €
Seine et Marne 77		
ARMENTIERE-EN-BRIE	Aménagement paysager de la rue des Vignettes	57 712,50
	Total subvention	**57 712,50**
ARVILLE	Réfection du ravalement de la mairie	46 720,50
	Total subvention	**46 720,50**
BLENNES	Revitalisation du centre bourg	81 000,00
	Total subvention	**81 000,00**
FONTAINS	Restauration du clocher	81 000,00
	Total subvention	**81 000,00**
MOUSSY-LE-VIEUX	Réalisation d'un terrain multisports	28 350,00
	Total subvention	**28 350,00**

PLESSIS-AUX-BOIS	Création d'un préau et auvent pour l'école Réhabilitation de la salle des fêtes	9 000,00 81 000,00
	Total subvention	**90 000,00**
VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	Restauration de l'église	9 000,00
	Total subvention	**9 000,00**
Yvelines 78		
BOINVILLIERS	Rénovation partielle de la salle des fêtes	11 126,25
	Total subvention	**11 213,10**
Essonne 91		
BAULNE	Aménagements extérieurs de l'école	9 000,00
	Total subvention	**9 000,00**
VAUHALLAN	Réhabilitation d'un cabanon dans le jardin du presbytère	10 711,80
	Total subvention	**10 711,80**
Val d'Oise 95		
LASSY	Restauration de l'église Nôtre Dame de la nativité	46 611,22
	Total subvention	**46 611,22**
	TOTAL GENERAL	**471 232,27**

Affectation de subventions pour sur dotations de 5 contrats régionaux territoriaux et 1 contrat régional votés antérieurement :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR DOTATIONS ANTERIEURES EN €
Seine et Marne 77		
THOMERY	Création d'un espace socio-culturel au vieux logis	335 060,00
	Total subvention	**335 060,00**
Yvelines 78		
GAMBAIS	Aménagement des abords et des accès restaurant et accueil périscolaire et loisirs	17 000,00

	Total subvention	**17 000,00**
Essonne 91		
LEUVILLE-SUR-ORGE	Réhabilitation de l'ancienne gare en maison des associations	164 000,00
	Total subvention	**164 000,00**
OLLAINVILLE	Réhabilitation thermique de l'école Jacques Prévert	71 458,25
	Total subvention	**71 458,25**
	TOTAL GENERAL	**587 518,25**

Article 3 :

Approuve les avenants relatifs aux contrats ruraux joints en annexe 3 de la délibération pour les communes suivantes :

- Deux dossiers en Seine-et-Marne : pour les communes d'Armentières-en-Brie et de Blennes.

Autorise la présidente du Conseil régional à les signer

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions, définies à l'article 1 de la présente délibération, à compter des dates prévisionnelles inscrites dans le tableau ci-dessous, en application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier susvisé :

dpt	Bénéficiaire	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage	Libellé procédure
77	COMMUNE D'ARMENTIERES EN BRIE	CRUR - AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA RUE DES VIGNETTES - ARMENTIERES-EN-BRIE (77)	01/04/2012	Contrats ruraux
77	COMMUNE D'ARVILLE	REFECTION DU RAVALEMENT DE LA MAIRIE - ARVILLE	10/04/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE BANNOST VILLEGAGNON	CoR - RENOVATION DE L'EGLISE - COMMUNE DE BANNOST VILLEGAGNON (77)	17/11/2016	Nouveau contrat rural (CoR)
77	COMMUNE DE BLENNES MAIRIE	REVITALISATION DU CENTRE BOURG - BLENNES	22/06/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE COULOMMES	CoR - EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS - COMMUNE DE COULOMMES (77)	17/11/2016	Nouveau contrat rural (CoR)
77	COMMUNE DE FONTAINS	RESTAURATION DU CLOCHER - FONTAINS	02/05/2013	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAACY SUR MARNE	CoR - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE DE SAACY-SUR-MARNE - COMMUNE DE SAACY SUR MARNE (77)	17/11/2016	Nouveau contrat rural (CoR)
77	COMMUNE DE TANCROU	CoR - CONSTRUCTION DE DEUX ATELIERS PERISCOLAIRES - COMMUNE DE TANCROU (77)	17/11/2016	Nouveau contrat rural (CoR)

77	COMMUNE DE THOMERY	CREATION D'UN ESPACE SOCIO-CULTUREL AU VIEUX LOGIS - THOMERY	14/12/2015	Contrat régional territorial
78	COMMUNE DE BOINVILLIERS	RENOVATION PARTIELLE DE LA SALLE DES FETES - BOINVILLIERS	26/11/2013	Contrats ruraux
78	COMMUNE DE GAILLON SUR MONTCIENT	COR - REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE-ECOLE EN LOGEMENTS - GAILLON SUR MONTCIENT	17/11/2016	Nouveau contrat rural (CoR)
78	COMMUNE DE VILLETTE	CoR REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE - VILLETTE	05/02/2017	Nouveau contrat rural (CoR)
78	COMMUNE DE VILLETTE	CoR AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE - VILLETTE	05/02/2017	Nouveau contrat rural (CoR)
91	COMMUNE DE LEUVILLE SUR ORGE	REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE EN MAISON DES ASSOCIATIONS - LEUVILLE-SUR-ORGE	01/11/2014	Contrats régionaux
91	COMMUNE DE VIDELLES	COR EXTENSION DE L'ECOLE POUR AMENAGER UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE - COMMUNE DE VIDELLES	24/03/2017	Nouveau contrat rural (CoR)
95	COMMUNE DE VETHEUIL	CoR - AMENAGMENT PAYSAGER DES ABORDS DE L'ECOLE ET DU FOYER RURAL - VETHEUIL	16/01/2017	Nouveau contrat rural (CoR)

La présidente du conseil régional d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

ANNEXE N°1 : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**52 - Agglomérations et villes moyennes**
Programme	**152002 - Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)**
Action	**15200205 - Contrat d'aménagement régional**

Dispositif : N° 00000203 - Contrats régionaux

Dossier	11013665 - REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE EN MAISON DES ASSOCIATIONS - LEUVILLE-SUR-ORGE			
Bénéficiaire	R1146 - COMMUNE DE LEUVILLE SUR ORGE			
Localisation	LEUVILLE-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	164 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
410 000,00 €	HT	40 %	164 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000203 - Contrats régionaux	164 000,00 €

Dispositif : N° 00000801 - Contrat régional territorial

Dossier	15015518 - REHABILITATION THERMIQUE DE L'ECOLE JACQUES PREVERT - OLLAINVILLE			
Bénéficiaire	R1174 - COMMUNE D'OLLAINVILLE			
Localisation	OLLAINVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	71 458,25 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
285 833,00 €	HT	25 %	71 458,25 €	

Dossier	15017782 - AMENAGEMENT DES ABORDS ET DES ACCES RESTAURANT ET ACCUEIL PERISCOLAIRE ET LOISIRS - GAMBAIS			
Bénéficiaire	R587 - COMMUNE DE GAMBAIS			
Localisation	GAMBAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 000,00 €	HT	20 %	17 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Dossier	16015467 - CREATION D'UN ESPACE SOCIO-CULTUREL AU VIEUX LOGIS - THOMERY			
Bénéficiaire	R945 - COMMUNE DE THOMERY			
Localisation	THOMERY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	335 060,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 675 300,00 €	HT	20 %	335 060,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000801 - Contrat régional territorial	423 518,25 €

Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205	587 518,25 €

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**53 - Espace rural et autres espaces de développement**
Programme	**153002 - Politiques contractuelles en milieu rural**
Action	**15300202 - Contrats ruraux**

Dispositif : N° 00000207 - Contrats ruraux

Dossier	12020672 - REVITALISATION DU CENTRE BOURG - BLENNES			
Bénéficiaire	R266 - COMMUNE DE BLENNES MAIRIE			
Localisation	BLENNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	13020618 - RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE - LASSY			
Bénéficiaire	R143 - COMMUNE DE LASSY			
Localisation	LASSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	46 611,22 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
103 580,50 €	HT	45 %	46 611,22 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Dossier	14019594 - CRUR - AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA RUE DES VIGNETTES - ARMENTIERES-EN-BRIE (77)			
Bénéficiaire	R240 - COMMUNE D'ARMENTIERES EN BRIE			
Localisation	ARMENTIERES-EN-BRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	57 712,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
128 250,00 €	HT	45 %	57 712,50 €	

Dossier	15014258 - RESTAURATION DU CLOCHER - FONTAINS			
Bénéficiaire	R402 - COMMUNE DE FONTAINS			
Localisation	FONTAINS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	15017832 - RENOVATION PARTIELLE DE LA SALLE DES FETES - BOINVILLIERS			
Bénéficiaire	R517 - COMMUNE DE BOINVILLIERS			
Localisation	BOINVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 126,25 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 725,00 €	HT	45 %	11 126,25 €	

Dossier	16000622 - RESTAURATION DE L'EGLISE : BAS CÔTE NORD - VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN			
Bénéficiaire	R985 - COMMUNE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN			
Localisation	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 000,00 €	HT	45 %	9 000,00 €	

Dossier	16002932 - CREATION D'UN PREAU ET AUVENT POUR L'ECOLE - LE PLESSIS AUX BOIS			
Bénéficiaire	R476 - COMMUNE DU PLESSIS AUX BOIS			
Localisation	LE PLESSIS-AUX-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 000,00 €	HT	45 %	9 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Dossier	16002949 - REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES - LE PLESSIS AUX BOIS			
Bénéficiaire	R476 - COMMUNE DU PLESSIS AUX BOIS			
Localisation	LE PLESSIS-AUX-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	16003782 - REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS - MOUSSY-LE-VIEUX			
Bénéficiaire	R819 - COMMUNE DE MOUSSY LE VIEUX			
Localisation	MOUSSY-LE-VIEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	28 350,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
63 000,00 €	HT	45 %	28 350,00 €	

Dossier	16006532 - REFECTION DU RAVALEMENT DE LA MAIRIE - ARVILLE			
Bénéficiaire	R241 - COMMUNE D'ARVILLE			
Localisation	ARVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	46 720,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
103 823,33 €	HT	45 %	46 720,50 €	

Dossier	16011240 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE L'ECOLE - BAULNE			
Bénéficiaire	R1057 - COMMUNE DE BAULNE			
Localisation	BAULNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 000,00 €	HT	45 %	9 000,00 €	

Dossier	16015443 - REHABILITATION D'UN CABANON DANS LE JARDIN DU PRESBYTERE - VAUHALLAN			
Bénéficiaire	R1222 - COMMUNE DE VAUHALLAN			
Localisation	VAUHALLAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 711,80 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 804,00 €	HT	45 %	10 711,80 €	

Total sur le dispositif N° 00000207 - Contrats ruraux	471 232,27 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Dispositif : N° 00000976 - Nouveau contrat rural (CoR)

Dossier	EX019438 - CoR REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE - VILLETTE			
Bénéficiaire	R749 - COMMUNE DE VILLETTE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	58 090,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
145 226,00 €	HT	40 %	58 090,00 €	

Dossier	EX019903 - CoR - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE DE SAACY-SUR-MARNE - COMMUNE DE SAACY SUR MARNE (77)			
Bénéficiaire	R880 - COMMUNE DE SAACY SUR MARNE			
Localisation	SAACY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	148 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
370 000,00 €	HT	40 %	148 000,00 €	

Dossier	EX020394 - CoR - EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE : CREATION DE TROIS SALLES DE CLASSES ET ANNEXES - COMMUNE DE CHARNY			
Bénéficiaire	R314 - COMMUNE DE CHARNY			
Localisation	CHARNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	148 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
370 000,00 €	HT	40 %	148 000,00 €	

Dossier	EX020581 - COR - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON GEORGES POUR Y IMPLANTER LA BIBLIOTHEQUE ET UNE SALLE POLYVALENTE - LES ALLUETS LE ROI			
Bénéficiaire	R497 - COMMUNE DES ALLUETS LE ROI			
Localisation	LES ALLUETS-LE-ROI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	85 840,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
214 600,00 €	HT	40 %	85 840,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Dossier	EX021018 - CoR - CREATION D'UNE ALLEE PIETONNE ROUTE DE LA VALLEE - HAUTE ISLE			
Bénéficiaire	R133 - COMMUNE D'HAUTE ISLE			
Localisation	HAUTE-ISLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	37 430,37 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
93 575,92 €	HT	40 %	37 430,37 €	

Dossier	EX021391 - CoR - AMENAGMENT PAYSAGER DES ABORDS DE L'ECOLE ET DU FOYER RURAL - VETHEUIL			
Bénéficiaire	R222 - COMMUNE DE VETHEUIL			
Localisation	VETHEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	118 556,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
296 390,00 €	HT	40 %	118 556,00 €	

Dossier	EX021443 - CoR – RESTAURATION DE L’EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE – COMMUNE DE BOUQUEVAL			
Bénéficiaire	R77 - COMMUNE DE BOUQUEVAL			
Localisation	BOUQUEVAL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	148 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
370 000,00 €	HT	40 %	148 000,00 €	

Dossier	EX021625 - CoR - AMENAGEMENT D'UNE GRANGE EN LOCAUX MULTISERVICES - LA CHAPELLE-EN-VEXIN			
Bénéficiaire	R86 - COMMUNE DE LA CHAPELLE EN VEXIN			
Localisation	LA CHAPELLE-EN-VEXIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	88 044,04 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
220 110,10 €	HT	40 %	88 044,04 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Dossier	EX021658 - COR EXTENSION DE L'ECOLE POUR AMENAGER UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE - COMMUNE DE VIDELLES			
Bénéficiaire	R1227 - COMMUNE DE VIDELLES			
Localisation	VIDELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	93 600,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
234 000,00 €	HT	40 %	93 600,00 €	

Dossier	EX021668 - CoR - CREATION D'UNE MICRO-CRECHE - COMMUNE DE SAINT-SIMEON (77)			
Bénéficiaire	R906 - COMMUNE DE SAINT SIMEON			
Localisation	SAINT-SIMEON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	91 842,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
229 604,00 €	HT	40 %	91 842,00 €	

Dossier	EX021708 - CoR - RENOVATION DE L'EGLISE - COMMUNE DE BANNOST VILLEGAGNON (77)			
Bénéficiaire	R251 - COMMUNE DE BANNOST VILLEGAGNON			
Localisation	BANNOST-VILLEGAGNON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	148 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
370 000,00 €	HT	40 %	148 000,00 €	

Dossier	EX021823 - CoR - EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS - COMMUNE DE COULOMMES (77)			
Bénéficiaire	R348 - COMMUNE DE COULOMMES			
Localisation	COULOMMES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	148 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
370 000,00 €	HT	40 %	148 000,00 €	

Dossier	EX021995 - CoR - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - COMMUNE DE DAMMARTIN SUR TIGEAUX (77)			
Bénéficiaire	R371 - COMMUNE DE DAMMARTIN SUR TIGEAUX			
Localisation	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	148 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
370 000,00 €	HT	40 %	148 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Dossier	EX022092 - COR - REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE-ECOLE EN LOGEMENTS - GAILLON SUR MONTCIENT			
Bénéficiaire	R585 - COMMUNE DE GAILLON SUR MONTCIENT			
Localisation	GAILLON-SUR-MONTCIENT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	148 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
370 000,00 €	HT	40 %	148 000,00 €	

Dossier	EX022383 - CoR - CONSTRUCTION DE DEUX ATELIERS PERISCOLAIRES - COMMUNE DE TANCROU (77)			
Bénéficiaire	R942 - COMMUNE DE TANCROU			
Localisation	TANCROU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	148 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
370 000,00 €	HT	40 %	148 000,00 €	

Dossier	17004826 - CoR AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE - VILLETTE			
Bénéficiaire	R749 - COMMUNE DE VILLETTE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	72 947,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
182 368,00 €	HT	40 %	72 947,00 €	

Dossier	17004827 - CoR REFECTION DU CIMETIERE - VILLETTE			
Bénéficiaire	R749 - COMMUNE DE VILLETTE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 000,00 €	HT	40 %	10 000,00 €	

Dossier	17008762 - CoR - REFECTION DU CHEMIN DE L'ABBAYE - HAUTE ISLE			
Bénéficiaire	R133 - COMMUNE D'HAUTE ISLE			
Localisation	HAUTE-ISLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	67 533,12 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
168 832,80 €	HT	40 %	67 533,12 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Dossier	17008763 - CoR - REFECTION DU CHEMIN DU VILLAGE - HAUTE ISLE			
Bénéficiaire	R133 - COMMUNE D'HAUTE ISLE			
Localisation	HAUTE-ISLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 289,93 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 724,82 €	HT	40 %	32 289,93 €	

Dossier	17008774 - CoR - REAMENAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF ET DE LOISIRS - VETHEUIL			
Bénéficiaire	R222 - COMMUNE DE VETHEUIL			
Localisation	VETHEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	28 232,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 580,00 €	HT	40 %	28 232,00 €	

Dossier	17008895 - CoR - ATELIERS MUNICIPAUX, ABORDS ET FACADES - LA CHAPELLE-EN-VEXIN			
Bénéficiaire	R86 - COMMUNE DE LA CHAPELLE EN VEXIN			
Localisation	LA CHAPELLE-EN-VEXIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	59 955,56 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
149 888,90 €	HT	40 %	59 955,56 €	

Dossier	17009101 - COR REAMENAGEMENT ET REMISE AUX NORMES DE LA MAIRIE, DE L'ECOLE ET DU PREAU - COMMUNE DE VIDELLES			
Bénéficiaire	R1227 - COMMUNE DE VIDELLES			
Localisation	VIDELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	54 400,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
136 000,00 €	HT	40 %	54 400,00 €	

Dossier	17009116 - COR - REHABILITATION DU CORPS DE GARDE - LES ALLUETS LE ROI			
Bénéficiaire	R497 - COMMUNE DES ALLUETS LE ROI			
Localisation	LES ALLUETS-LE-ROI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 400,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 500,00 €	HT	40 %	7 400,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	05/07/2017	N° de rapport	CP2017-312	Budget	2017

Dossier	17009117 - COR - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - LES ALLUETS LE ROI				
Bénéficiaire	R497 - COMMUNE DES ALLUETS LE ROI				
Localisation	LES ALLUETS-LE-ROI				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	54 760,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
136 900,00 €	HT		40 %	54 760,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000976 - Nouveau contrat rural (CoR)	2 144 920,02 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300202	2 616 152,29 €

ANNEXE N°2 : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015467

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : CREATION D'UN ESPACE SOCIO-CULTUREL AU VIEUX LOGIS - THOMERY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 675 300,00 €	20,00 %	335 060,00 €
	Montant Total de la subvention		335 060,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat d'aménagement régional

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THOMERY
Adresse administrative : 9 RUE DE LA REPUBLIQUE
77810 THOMERY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno MICHEL, Maire

N° SIRET : 21770463400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 14 décembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage

Objectifs :
Le site du Vieux Logis offre l'intérêt de renforcer l'espace de centralité qu'est la place Greffülhe en y apportant une logique de vie entre écoles, activités sportives avec le complexe sportif, activités périscolaires et pratiques culturelles diversifiées.

Description :
Le projet comprend la réhabilitation du bâtiment existant ainsi qu'une extension côté sud. La parti architectural proposé conserve les caractéristiques de l'existant et propose une solution plus

contemporaine pour la partie neuve, constituée de deux ailes, courvertes par des toitures zinc à faible pente et reliées par une toiture-terrasse accessbible. La façade sud sera largement vitrée et présentera des châssis métalliques. La surface totale est de 1 000 m² et se compose des espaces principaux suivant :
- médiathèques 290 m²
- salle multifonction 136 m²
- école de musique 194 m²
- salles associatives 75 m²

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- THOMERY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 552 100,00	92,65%	REGION ILE DE FRANCE	335 060,00	20,00%
HONORAIRES	123 200,00	7,35%	COMMUNE	1 340 240,00	80,00%
Total	1 675 300,00	100,00%	Total	1 675 300,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	67 012,00 €
2018	134 024,00 €
2019	134 024,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrat régional territorial	204 418,00 €
	Montant total	204 418,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017782

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS ET DES ACCES RESTAURANT ET ACCUEIL PERISCOLAIRE ET LOISIRS - GAMBAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	85 000,00 €	20,00 %	17 000,00 €
	Montant Total de la subvention		17 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat d'aménagement régional

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GAMBAIS
Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
78950 GAMBAIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Régis BIZEAU, Maire

N° SIRET : 21780263600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet consiste à créer une voie de circulation sécurisée pour protéger les élèves dans le périmètre de la propriété du groupe scolaire.

Description :
L'aménagement sera réalisé d'une part entre l'accès de l'école maternelle existante et le futur bâtiment en façade est et d'autre part pour l'accès au bâtiment depuis la rues des Gabelles en façade ouest.
La surface à aménager est de 670 m², dont 70 m² de terrasse, 170 m² d'allée et de 430 m² d'espace à planter.
L'actuel local à poubelle sera supprimé ainsi que le portail existant. Un mur de clôture sera réalisé à la place le long de la rue des Gabelles.
Les travaux seront exécutés, en matériaux traditionnels avec une prédominance du bois en charpente et façades et suivant les normes et arrêtés en vigueur.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- GAMBAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	74 000,00	87,06%	REGION ILE DE FRANCE	17 000,00	20,00%
HONORAIRES	11 000,00	12,94%	COMMUNE	68 000,00	80,00%
Total	85 000,00	100,00%	Total	85 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 600,00 €
2018	3 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrat régional territorial	292 048,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	410 500,00 €
	Montant total	702 548,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15015518

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : REHABILITATION THERMIQUE DE L'ECOLE JACQUES PREVERT - OLLAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	285 833,00 €	25,00 %	71 458,25 €
	Montant Total de la subvention		71 458,25 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat d'aménagement régional

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OLLAINVILLE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
91340 OLLAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

N° SIRET : 21910461900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 6 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La communauté de communes de l'Arpajonnais (qui désormais fait partie de la CA Cœur d'Essonne) a souhaité lancer une dynamique de réflexion sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics.
La commune a approuvé en 2011 la Charte Agenda 21 Local ; un Plan Climat Energie Territorial est actuellement en cours d'élaboration.
L'audit énergétique réalisé sur l'école Prévert a mis en avant la nécessité de reprendre l'isolation thermique de ce bâtiment.

Description :
Au regard des rapports remis à l'issue des diagnostics et des préconisations du bureau d'étude, la commune d'Ollainville a décidé de mettre l'accent sur :
- l'isolation des murs par l'extérieur avec 12 cm de polyuréthane afin de limiter les déperditions des murs et réduire fortement les ponts thermiques,

- le changement de tous les ouvrants par des doubles vitrages sur la menuiserie PVC et des portes isolées,
- une isolation des combles en augmentant l'épaisseur d'isolant au-dessus des faux plafonds en rajoutant 20 cm de laine minérale.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- OLLAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	285 833,00	100,00%
Total	285 833,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	71 458,25	25,00%
COMMUNE	214 374,75	75,00%
Total	285 833,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 000,00 €
2018	17 166,60 €
2019	14 291,65 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrat régional territorial	338 256,75 €
2016	Politique de l'eau-Investissement	1 509,00 €
	Montant total	339 765,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11013665

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE EN MAISON DES ASSOCIATIONS - LEUVILLE-SUR-ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux	410 000,00 €	40,00 %	164 000,00 €
	Montant Total de la subvention		164 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-200
15200205- Contrat d'aménagement régional

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEUVILLE SUR ORGE
Adresse administrative : RUE JULES FERRY
91310 LEUVILLE-SUR-ORGE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric BRAIVE, Maire

N° SIRET : 21910333000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux
Rapport Cadre : CR57-01 du 13/12/2001

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination de chantier, bureau de contrôle,…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Une des dernières gares du "petit train de l'Arpajonais" se trouve à Leuville-sur-Orge. Dans un souci de conserver ce patrimoine, la municipalité projette de réhabiliter cet édifice afin de pouvoir le dédier à l'usage des associations leuvilloises. En effet la vie culturelle et associative de la commune est riche : on y compte une vingtaine d'associations.

L'objectif de cette opération est donc de réaliser une réhabilitation du bâtiment en préservant son

architecture et son environnement, tout en recomposant l'espace.

Description :
Le projet devra respecter des principes de construction durable, et répondre aux normes suivantes :
- privilégier la requalification à l'identique du bâtiment existant,
- favoriser la récupération de l'eau pluviale sur site,
- optimiser la consommation énergétique.

Le projet est d'un niveau de performance BBC Rénovation.

Le programme prévoit :
- la réalisation d'une verrière servant d'entrée et d'accueil à l'équipement, cet espace distribue le premier étage par un escalier à deux volées,
- la requalification et la distribution des espaces intérieurs,
- au rez-de-chaussée une salle d'activité couplée à un office et sanitaires,
- au premier étage des bureaux, un office et des sanitaires pour le public,
(la relation entre les deux niveaux s'effectuera par une plateforme élévatrice pour les PMR),
- l'aménagement des espaces extérieurs avec la création d'un jardin d'enfants équipé de jeux.

Intérêt régional : Ce contrat ne donne pas lieu à l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- LEUVILLE-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	366 250,00	89,33%
HONORAIRES	43 750,00	10,67%
Total	410 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	164 000,00	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 acquis	82 000,00	20,00%
COMMUNE	164 000,00	40,00%
Total	410 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	100 000,00 €
2018	31 200,00 €

2019	32 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats régionaux	241 500,00 €
	Montant total	241 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14019594

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : CRUR - AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA RUE DES VIGNETTES - ARMENTIERES-EN-BRIE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	128 250,00 €	45,00 %	57 712,50 €
	Montant Total de la subvention		57 712,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARMENTIERES EN BRIE
Adresse administrative : MAIRIE
77440 ARMENTIERES-EN-BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Denis WALLE, Maire

N° SIRET : 21770008700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit des dépenses de bureau de contrôle, de bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé, et des autres dépenses liées aux honoraires de maître d'œuvre identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :
La commune souhaite poursuivre la réorganisation de l'espace public tant dans l'identification du centre du village que dans la mise en sécurité des espaces urbains.

Description :
Les aménagements projetés concernent la création et l'aménagement des trottoirs, de places de

stationnement sur la chaussée, délimitées par des îlots permettant de créer des chicanes pour faire ralentir les véhicules, et d'espaces végétalisés.
Des traversées pour piétons sécurisées seront aussi créées.
Afin de sécuriser la circulation des PMR, de permettre du stationnement raisonnable et de ralentir la vitesse, deux chicanes seront créées variant de sens prioritaire pour réduire au maximum la vitesse.
Les matériaux utilisés seront identiques à ceux des aménagements déjà réalisés dans un souci de cohérence globale et afin de préserver le caractère rural et bucolique de la commune.
Ces aménagements seront accompagnés de plantations, principalement composées de plantes tapissantes afin de donner une touche de couleur dans cette rue et de limiter l'entretien des espaces verts (plantes vivaces devant les murs, rosiers et paysagers).

Intérêt régional : Ce contrat ne donne pas lieu à l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- ARMENTIERES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	216 039,86	100,00%
Total	216 039,86	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	57 712,50	26,71%
Conseil départemental 77 - Acquis	44 887,50	20,78%
Etat - DETR - Acquis	55 000,00	25,46%
Commune	58 439,86	27,05%
Total	216 039,86	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	46 170,00 €
2018	11 542,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	51 075,00 €
	Montant total	51 075,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006532

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : REFECTION DU RAVALEMENT DE LA MAIRIE - ARVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	103 823,33 €	45,00 %	46 720,50 €
	Montant Total de la subvention		46 720,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARVILLE
Adresse administrative : MAIRIE
77890 ARVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne THIBAULT, Maire

N° SIRET : 21770009500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :
Le bâtiment de la mairie actuelle a subit de nombreuses restaurations depuis sa création. Afin de redonner de l'éclat et une cohérence à l'ensemble des façades, la commune souhaite maintenant restaurer et ravaler le corps principal du bâtiment.

Description :
Le projet de ravalement de la mairie prévoit de restaurer les enduits disparates et étanches du corps principal par un enduit à la chaux en tapisserie. L'architecte propose que les encadrement et chaînes

d'angle en briques soient repris en faux appareils tels qu'ils devaient être traités à l'origine. Cette technique fine est courante dans le style Louis XIII. Les souches de cheminées briques seront également restaurées.

Intérêt régional : Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant. La prise en compte est faite dans le cadre de la fiche IRIS n° 16006530.

Localisation géographique :

- ARVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	90 281,16	86,96%
HONORAIRES	13 542,17	13,04%
Total	103 823,33	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	46 720,50	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 - Acquis	36 338,17	35,00%
COMMUNE	20 764,66	20,00%
Total	103 823,33	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	37 420,50 €
2018	9 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	88 279,50 €
	Montant total	88 279,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12020672

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : REVITALISATION DU CENTRE BOURG - BLENNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BLENNES MAIRIE
Adresse administrative : RUE MOINES
77940 BLENNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal DALICIEUX, Maire

N° SIRET : 21770035000010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 22 juin 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, frais de dossier...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage. Devra être également prise en compte la date de la signature de la promesse de vente à savoir le 25 avril 2017.

Objectifs :
La commune souhaite revitaliser son centre bourg en redonnant à la place de la mairie son cachet d'antan. Cette opération inclut également, dans le prolongement de la place, un commerce type multiservice ainsi que l'aménagement de l'espace public environnant.

Description :
La place publique sera pavée et dalée, les arbres traités. Les luminaires et des bancs seront réinstallés,

les murs et escaliers rénovés. En face de la place, la suppression du mur d'enceinte, entre la maison devant accueillir le commerce de proximité et la rue, redonnera l'espace perdu depuis son édification, remettra en perspective sa fonction originelle et rééquilibrera les espaces verts étouffés par un excès de bâti environnant. Des travaux d'accessibilité et d'isolation permettront l'installation du futur commerce de proximité. Les abords seront aménagés avec espaces verts, parking et terrasse.

Intérêt régional : Ce contrat ne donne pas lieu à l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- BLENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	120 900,00	64,47%
HONORAIRES	18 135,00	9,67%
ACQUISITION	48 500,00	25,86%
Total	187 535,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	81 000,00	43,19%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 - Acquis	63 000,00	33,59%
COMMUNE	43 535,00	23,21%
Total	187 535,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	48 600,00 €
2018	32 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	15 750,00 €
	Montant total	15 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15014258

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : RESTAURATION DU CLOCHER - FONTAINS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINS
Adresse administrative : RUE GRELOTTERIE
77370 FONTAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Didier BALDY, Maire

N° SIRET : 21770190300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 mai 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
L'église est située dans le centre de la commune, orientée est-ouest avec le clocher situé coté nord dans la continuité de la ouest.
L'église Saint-Jacques-le-Majeur qui est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1926 demande un entretien et des travaux de confortation à réaliser, en effet son état général s'est dégradé.
La seconde opération porte sur la restauration du clocher.

Description :
Les travaux de cette opération se découpent en plusieurs parties :
- Restauration du beffroi : dépose du beffroi existant, dépose, repose de la cloche, restauration de l'ensemble (dépose des bois, création d'un nouveau beffroi en bois y compris calculs de charge structurelle), création des planchers intermédiaire y compris échelles d'accès
- Restauration des abat-sons : dépose des abats-sons existants, pose des lames en bois, réalisation des protections en ardoises, dépose/repose des protections grillagées y compris compléments nécessaires.
- Divers : réfection des parements extérieure (nettoyage, rejointement en recherche sur pierres, harmonisation générale), reprises ponctuelles sur plancher intermédiaire (traitement antirouille des poutrelles métalliques, reprise en mortier), nettoyage de l'ensemble.

Intérêt régional : Ce contrat ne donne pas lieu à l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- FONTAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	213 618,19	86,96%
HONORAIRES	32 042,73	13,04%
Total	245 660,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	81 000,00	32,97%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 - Acquis	63 000,00	25,65%
COMMUNE	101 660,92	41,38%
Total	245 660,92	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	64 800,00 €
2018	16 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	3 147,00 €
2015	Contrats ruraux	21 268,13 €

2017	Politique de l'eau-Investissement	240,00 €
	Montant total	24 655,13 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003782

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS - MOUSSY-LE-VIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	63 000,00 €	45,00 %	28 350,00 €
	Montant Total de la subvention		28 350,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOUSSY LE VIEUX
Adresse administrative : PL MARCEL HATTIER
77230 MOUSSY-LE-VIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

N° SIRET : 21770323000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune dispose de terrains situés le long du chemin rural dit du Fief où se trouvent un terrain de tennis, un gymnase et des ateliers communaux.

Le terrain multisports viendra compléter les équipements sportifs de la ville. Il sera construit sur une parcelle à proximité des ateliers communaux en face du terrain de tennis.

Description :
Le terrain multisports sera entourée d'une bande de 3 m d'engazonnement. L'accès se fera par un cheminement en voirie légère depuis le stationnement pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Programme :
création d'un plateau multisports de 12x24m avec sol en gazon synthétique (compactage du fond de

forme, pose d'un géotextile, réalisation d'un drainage périphérique, ...)
traitement des abords, allées piétonnes, plantations
éclairage

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n° 16003780.

Localisation géographique :

- MOUSSY-LE-VIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	63 000,00	100,00%
Total	63 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	28 350,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 - Acquis	22 050,00	35,00%
COMMUNE	12 600,00	20,00%
Total	63 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €
2018	14 175,00 €
2019	4 175,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	102 465,00 €
2016	Contrats ruraux	138 150,00 €
	Montant total	240 615,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000622

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE : BAS CÔTE NORD - VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	20 000,00 €	45,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN
Adresse administrative : COMMUNE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN
77230 VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles CHAUFFOUR, Maire

N° SIRET : 21770511000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'église, lieu de vie communale est utilisée par les habitants de la commune et ceux des villages alentours pour des manifestations régulières. Elle permet aussi d'entretenir un lien social.
Les travaux proposés doivent permettre la continuité de ceux déjà effectués pour l'amélioration de l'accueil des paroissiens ainsi que la préservation du patrimoine communal.

Description :
Les travaux concernent la restauration des parements intérieurs du bas-côté nord du choeur :
- piochement des enduits vétustes
- reprise en pierres et moellons de l'ensemble des parements, remaillage des maçonneries et ragréage en mortier à la chaux
- réfection des enduits à la chaux.

Intérêt régional : 2 stagiaires ont été désignés sur les fiches 16000613 et 16000620 dans le cadre du vote du contrat

Localisation géographique :

- VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	40 005,63	100,00%
Total	40 005,63	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	9 000,00	22,50%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 - Acquis	7 000,00	17,50%
COMMUNE	24 005,63	60,01%
Total	40 005,63	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 500,00 €
2018	1 500,00 €
2019	1 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	91 500,00 €
2016	Contrats ruraux	126 000,00 €
	Montant total	217 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002932

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : CREATION D'UN PREAU ET AUVENT POUR L'ECOLE - LE PLESSIS AUX BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	20 000,00 €	45,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS AUX BOIS
Adresse administrative : MAIRIE
77165 LE PLESSIS-AUX-BOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Cyril PROFFIT, Maire

N° SIRET : 21770364400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
En parallèle de l'opération de réhabilitation de la mairie (action n°1), la commune souhaite créer un préau pour l'école et dissocier l'espace réservé aux élèves à l'accès de la mairie par les usagers.

De plus, l'accès à l'école oblige à emprunter deux hautes marches d'escalier, du fait de la différence de niveau du rez-de-chaussée avec le terrain naturel. La réglementation pour les personnes à mobilité réduite n'est pas respectée.

Le préau actuel n'est pas adapté pour l'accueil des enfants durant les récréations. Sa surface est moindre et manque de stabilité ce qui pourrait mettre en péril la sécurité de l'ensemble des usagers.

Description :
La mise en oeuvre d'une rampe réglementaire est nécessaire. Elle sera implantée en "L", au pourtour de la cour, fondée et construite en béton.

En prolongement des sanitaires créés pour l'action n°1, un préau de dimension proportionnelle à l'effectif des enfants sera intégré après démolition du préau existant.
Cette construction aura aussi pour effet d'accentuer la séparation entre l'école et la future salle des fêtes, optimisant ainsi la sécurité des enfants.
Le préau sera d'ossature maçonnée, couvert d'une charpente en bois lamellé collé et d'un bac acier.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n° 16002925.

Localisation géographique :

- LE PLESSIS-AUX-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	62 600,00	86,94%
HONORAIRES	9 400,00	13,06%
Total	72 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	9 000,00	12,50%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 - Acquis	7 000,00	9,72%
COMMUNE	56 000,00	77,78%
Total	72 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 500,00 €
2018	3 000,00 €
2019	1 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	45 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002949

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES - LE PLESSIS AUX BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS AUX BOIS
Adresse administrative : MAIRIE
77165 LE PLESSIS-AUX-BOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Cyril PROFFIT, Maire

N° SIRET : 21770364400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 novembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Actuellement, la commune ne possède aucune salle pour accueillir les associations et les événements festifs, pourtant nécessaire au regard de la vie culturelle et associative de la commune.

Le bâtiment qui abrite l'actuel local technique est une construction plus récente que celle de l'école et de la Mairie. Il s'agit d'une vaste pièce dans laquelle est entreposé du matériel nécessaire aux employés municipaux. Ce matériel pourra être déménagé dans un local plus approprié.
La construction est saine, sa charpente et sa couverture sont de très bon état. Seules, les menuiseries nécessitent d'être changées, compte tenu des réglementations thermiques et acoustiques.

Le site semble à privilégier, car à la fois il se positionne avec l'ensemble des bâtiments communaux et s'isole physiquement des autres constructions environnantes. De plus, le jardin situé à l'arrière du bâtiment n'est pas du tout exploité.

Description :
Le projet consiste en la transformation du local technique en salle des fêtes, principalement par la réfection des matériaux intérieurs (doublages, isolations, lots techniques, revêtements de sols et murs) et par le changement des menuiseries bois en PVC.
Les seuls travaux considérés lourds seront les travaux effectués sur les abords, par la création d'une terrasse et un escalier d'accès au jardin, situé à l'arrière de la Mairie et par l'optimisation des places de stationnement à l'avant.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n° 16002925.

Localisation géographique :
- LE PLESSIS-AUX-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DE L'OPERATION	184 800,00	100,00%
Total	184 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	81 000,00	43,83%
CD 77 - Acquis	63 000,00	34,09%
COMMUNE	40 800,00	22,08%
Total	184 800,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 500,00 €
2018	40 500,00 €
2019	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	45 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017832

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : RENOVATION PARTIELLE DE LA SALLE DES FETES - BOINVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	24 725,00 €	45,00 %	11 126,25 €
	Montant Total de la subvention		11 126,25 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOINVILLIERS
Adresse administrative : RUE DU VIEUX CHATEAU
78200 BOINVILLIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Gisèle AUBEL, Maire

N° SIRET : 21780072100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 26 novembre 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de l'architecte, publicité appel d'offres, avant projet et études) , identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune souhaite remplacer les menuiseries des fenêtres, portes et porte-fenêtres de la salle des fêtes, qui datent de la construction du bâtiment et sont peu isolantes et en mauvais état, par des menuiseries plus performantes.

Description :
Les menuiseries seront remplacées par des châssis neufs avec des double vitrages performants. Les dessins des menuiseries seront simplifiés et la répartition ouvrants/châssis fixes repensée.

Les nouveaux châssis devenant très étanches, une réflexion sera menée sur le renouvellement d'air du bâtiment, par la mise en place d'une petite VMC dans les sanitaires et de grilles d'entrée d'air.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n° 15017846.

Localisation géographique :

- BOINVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	21 500,00	86,28%
HONORAIRES	3 418,00	13,72%
Total	24 918,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	11 126,25	44,65%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - Acquis	8 721,00	35,00%
COMMUNE	5 070,75	20,35%
Total	24 918,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €
2018	1 126,25 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	33 637,50 €
	Montant total	33 637,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011240

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE L'ECOLE - BAULNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	20 000,00 €	45,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BAULNE
Adresse administrative : 86 RTE DE CORBEIL
91590 BAULNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques BERNARD, Maire

N° SIRET : 21910047600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 6 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet concerne les aménagements extérieurs d'une nouvelle école élémentaire à Baulne.
Il est destiné à remplacer l'équipement existant devenu obsolète, situé le long de la RD191 où le trafic automobile est particulièrement important (près de 8000 véhicules/jour). Ce projet sur un autre site permettra d'accueillir les quelques quatre-vingt dix écoliers dans des conditions de sécurité nettement améliorées.

Description :
Le site de la future école élémentaire est situé rue de la Tourbière à l'intersection avec la rue du Mosnil. Il existe déjà en ce même lieu l'école maternelle ainsi qu'un bâtiment dédié à la restauration scolaire, un terrain de football et une vaste prairie entourée par un espace boisé. Le but du projet est de regrouper l'ensemble des équipements scolaires en un seul point de la commune.
Ce projet comprendra essentiellement, sur un seul niveau, la construction d'une cour de récréation, d'un préau couvert, d'un jardin pédagogique et d'un parvis devant l'entrée de la nouvelle école élémentaire.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS 16011238.

Localisation géographique :

- BAULNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	58 095,70	100,00%
Total	58 095,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	9 000,00	15,49%
COMMUNE	42 095,70	72,46%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 acquis	7 000,00	12,05%
Total	58 095,70	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 200,00 €
2018	2 000,00 €
2019	1 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	157 500,00 €
	Montant total	157 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015443

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : REHABILITATION D'UN CABANON DANS LE JARDIN DU PRESBYTERE - VAUHALLAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	23 804,00 €	45,00 %	10 711,80 €
	Montant Total de la subvention		10 711,80 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUHALLAN
Adresse administrative : GRANDE RUE
91430 VAUHALLAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François HILLION, Maire

N° SIRET : 21910635800019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Ce projet consiste à réhabiliter et améliorer l'aspect extérieur comme intérieur du cabanon qui se trouve dans le jardin de l'ancien presbytère.

Description :
Les travaux commenceront par l'enlèvement de la toiture amiantée, puis la charpente sera reprise, confortée et modifiée afin d'accueillir une nouvelle courverture en Zinc sans réhaussement des murs meulières et parpaing existants. La fenêtre et la porte en bois seront remplacées, elles seront de tonalité gris clair pour reprendre les couleurs utilisées sur le presbytère. A l'intérieur du cabanon un ragréage viendra uniformiser la dalle existante, des enduits de propreté viendront rendre le local plus avenant et accueillant.

Intérêt régional : Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant. Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens"

est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015444.

Localisation géographique :

- VAUHALLAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	23 804,00	100,00%
Total	23 804,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	10 711,80	45,00%
CONSEIL DEPARTMENTAL 91- Acquis	8 331,40	35,00%
COMMUNE	4 761,00	20,00%
Total	23 804,20	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 500,00 €
2018	2 211,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	120 795,75 €
	Montant total	120 795,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020618

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE - LASSY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	103 580,50 €	45,00 %	46 611,22 €
	Montant Total de la subvention		46 611,22 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LASSY
Adresse administrative : MAIRIE
95270 LASSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilbert MAUGAN, Maire

N° SIRET : 21950331500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet de restauration de l'église Notre Dame de la Nativité s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des équipements publics et de la valorisation du patrimoine local.
L'église ne bénéficie pas de protection au titre des Monuments historiques.

Description :
L'église présente des désordres liés à l'humidité qui nécessitent des travaux de :
- nettoyage et le remaniement de la couverture et des gouttières
- traitement des remontées d'humidité par phénomène de capillarité
- réfection des maçonneries défectueuses
- reprise et le remplacement des sols à tommettes
- ravalement intérieur des murs et plafond de la nef et du choeur.

Une première phase dite de travaux prioritaires portera sur :
- la réfection de la couverture et le drainage périphérique pour assèchement des murs porteurs,
- sur la reprise et le confortement des maçonneries défectueuses.

Une seconde phase portera sur la réfection des enduits intérieurs et le ravalement intérieur de l'église.

Intérêt régional : Ce contrat ne donne pas lieu à l'obligation de recruter un stagiaire

Localisation géographique :
- LASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	103 580,50	100,00%
Total	103 580,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	46 611,22	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 - Acquis	31 074,15	30,00%
COMMUNE	25 895,13	25,00%
Total	103 580,50	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €
2018	10 000,00 €
2019	6 611,22 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	44 365,05 €
2016	Contrats ruraux	44 023,73 €
	Montant total	88 388,78 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX021708

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - RENOVATION DE L'EGLISE - COMMUNE DE BANNOST VILLEGAGNON (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 €	40,00 %	148 000,00 €
	Montant Total de la subvention		148 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BANNOST VILLEGAGNON
Adresse administrative : MAIRIE
77970 BANNOST-VILLEGAGNON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel LEROY, Maire

N° SIRET : 21770020200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Rénovation de l'église

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Superficie : 1946,56 ha
Population (Insee 2014) : 674 hab
Densité : 0,3 hab/ha
Entité SDRIF : "Bourg, Village, Hameaux"

% surfaces non urbanisées : 97,47 %
EPCI 2017 : Communauté de Communes du Provinois
TIM : Montereau Seine et Loing / Brie et Deux-Morin
SCOT : SCOT du Grand Provinois en cours d'élaboration
PLU en cours d'élaboration depuis février 2013

En cohérence avec les objectifs du nouveau Contrat Rural, l'opération s'inscrit dans un programme global ayant pour volonté d'améliorer le patrimoine et le cadre de vie de la commune.

L'opération inscrite dans le présent contrat rural porte sur :
- la rénovation de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption

Description :

Le projet porte sur la poursuite de la rénovation de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 3 février 1923, située en centre-bourg du village.
Le diagnostic réalisé fait état parmi les travaux les plus urgents à réaliser pour pérenniser l'édifice, objets de ce présent contrat:

1 - Une restauration extérieure du transept et du chevet (hors toiture et clocher), comprenant :
- la restauration des parements en pierre du transept nord et sud, des chapelles et du chœur,
- la restauration de la charpente du transept nord et du chœur,
- la réfection de la couverture en tuiles plates de récupération du transept nord, des chapelles nord et sud et du chœur,
- l'installation électrique et éclairage des combles du clocher, du transept et du chœur.

2- Une restauration intérieure de la croisée, du transept nord et de la chapelle nord, à savoir :
- la restauration des enduits de la croisée, du transept nord et de la chapelle nord,
- l'installation électrique et l'éclairage intérieur de la croisée du transept, du transept nord et de la chapelle nord.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- BANNOST-VILLEGAGNON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	320 254,14	85,00%
Honoraires	56 515,42	15,00%
Total	376 769,56	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	148 000,00	39,28%
Conseil Départemental 77 -Acquis	111 000,00	29,46%
Commune	117 769,56	31,26%
Total	376 769,56	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	74 000,00 €
2018	44 400,00 €
2019	29 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX020394

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE : CREATION DE TROIS SALLES DE CLASSES ET ANNEXES - COMMUNE DE CHARNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 €	40,00 %	148 000,00 €
	Montant Total de la subvention		148 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHARNY
Adresse administrative : 1 RUE DE L'EGLISE
77410 CHARNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier FERREIRA, Maire

N° SIRET : 21770095400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Demande de subvention de la commune de Charny pour la création de trois classes et annexes

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juillet 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Localisation : 30 km au Nord de Paris
Superficie : 1256,60 ha
Densité : 1 hab/ha
Population : 1246
Entité SDRIF : Bourgs, villages et hameaux
Pourcentage des surfaces urbanisées : 15%
EPCI ; CC Plaines et Monts de France
TIM : le Grand Roissy

SCOT : Hors SCOT
PLU : opposable

Le projet d'aménagement du territoire s'appuie sur la protection du contexte rural et bâti en confortant son rôle de bourg commercial et de service et en diversifiant sa typologie du logement.
Le projet du territoire repose sur trois grands objectifs :
- maîtriser l'évolution démographique en ciblant les secteurs constructibles et en diversifiant l'offre de logements ;
- interdire les constructions sur les sites d'intérêt agricole ou/et d'intérêt paysager ;
- autoriser l'activité artisanale, commerciale ou de service.

Le Conseil municipal a décidé la construction de trois nouvelles classes. Actuellement, les élèves sont installés dans deux classes en préfabriqué. La troisième classe est nécessaire pour l'arrivée d'enfants à compter de la rentrée prochaine justifiée par la construction de logements achevés et en cours d'achèvement à proximité de l'école communale.
Ce projet d'extension est donc prévu pour répondre à l'accueil des futurs élèves.

Description :
Le projet comprend la création de trois salles de classes et de locaux annexes : un hall d'accueil et des sanitaires.
L'ensemble des espaces seront mutualisés pour une cohérence et un fonctionnement optimisé de l'équipement.
Le projet principalement en ossature bois respectera les exigences de la règlementation thermique en vigueur RT 2012.
Le plan en forme de croix juxtapose les trois classes par l'intermédiaire d'un hall d'accueil situé à l'intersection des locaux. Les sanitaires séparés pour filles et garçons sont accessibles depuis le hall et depuis la cour de récréation.
Des espaces de rangement pour le stockage du matériel scolaire et des vestiaires sont prévus dans chacune des classes.
L'apport de lumière naturelle sera favorisée par l'emplacement de baies vitrées.

La qualité environnementale sera visée par :
- la pertinence du choix des matériaux en l'occurrence le bois,
- la performance énergétique : énergie et réduction de l'effet de serre,
- la ventilation naturelle
- la qualité acoustique
- l'économie d'eau
- la gestion des déchets pendant le chantier

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- CHARNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	610 000,00	92,01%
HONORAIRES	53 000,00	7,99%
Total	663 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	148 000,00	22,32%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 (en cours)	111 000,00	16,74%
DETR (en cours)	66 000,00	9,95%
COMMUNE	338 000,00	50,98%
Total	663 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	118 400,00 €
2018	29 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX021823

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS - COMMUNE DE COULOMMES (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 €	40,00 %	148 000,00 €
	Montant Total de la subvention		148 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COULOMMES
Adresse administrative : MAIRIE
77580 COULOMMES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame FRANCOISE BERNARD, Maire

N° SIRET : 21770130900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Extension et mise aux normes de la Mairie et de ses abords

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Superficie : 366,46 ha
Population (Insee 2014) : 413 hab
Densité : 1,1 hab/ha

Entité SDRIF : "Bourg, Village, Hameaux"
% surfaces non urbanisées : 93,52 %
EPCI 2017 : Communauté de Communes du Pays Créçois
TIM : Brie et Deux-Morin / La Vallée de la Marne
SCOT : SCOT du Pays Créçois en cours d'élaboration
PLU approuvé en 2008 et révisé en 2014

En cohérence avec les objectifs du nouveau Contrat Rural, l'opération s'inscrit dans un programme global ayant pour volonté d'améliorer le patrimoine et le cadre de vie de la commune.

L'opération inscrite dans le présent contrat rural porte sur :
- l'extension et la mise aux normes de la mairie et de ses abords

Description :
Le bâtiment de la mairie regroupe l'école au rez-de-chaussée et les bureaux administratifs de la mairie à l'étage. Dans la configuration actuelle du bâti, le bâtiment faisant fonction de mairie et école est devenu trop petit. Les enfants de l'école n'ont pas de salle d'activité à proximité de leur classe, et la mairie, de par sa configuration intérieure, n'est pas accessible aux personnes handicapées.

La mairie envisage donc de procéder à différents travaux pour faire face à ces constats. Elle souhaite ainsi créer une salle multi-activités couverte directement accessible depuis la mairie existante afin de pouvoir être à la fois utilisée par les enfants de l'école, par les employés de la mairie et les habitants de Coulommes. D'un point de vue architectural, cet espace se développe depuis la façade arrière de la mairie au niveau de la cour de récréation actuelle.

Deux escaliers symétriques permettront un accès depuis la salle de classe existante et depuis l'accueil de la mairie. Lorsque ces accès seront fermés, la salle sera totalement indépendante de la mairie-école et pourra être utilisée pour de multiples activités.

Des travaux de remise aux normes seront effectués et permettront à tous les citoyens de se rendre aisément dans les locaux de la mairie.

Des blocs sanitaires dédiés respectivement aux élèves et au public sont aussi prévus.

Afin de rendre accessible les abords de la mairie, la création d'une place de stationnement située à proximité immédiate de l'entrée de la cour de la mairie sera réalisée conformément aux normes PMR.

Enfin, la mairie actuelle sera également mise en valeur par un ravalement afin de se lier à la nouvelle construction.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- COULOMMES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	425 500,00	86,96%
Honoraires	63 825,00	13,04%
Total	489 325,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	148 000,00	30,25%
Conseil Départemental 77 - En cours	111 000,00	22,68%
Etat - DETR - Acquis	132 117,75	27,00%
Commune	98 207,25	20,07%
Total	489 325,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	44 400,00 €
2018	74 000,00 €
2019	29 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	135 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX021995

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - COMMUNE DE DAMMARTIN SUR TIGEAUX (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 €	40,00 %	148 000,00 €
	Montant Total de la subvention		148 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DAMMARTIN SUR TIGEAUX
Adresse administrative : GRANDE RUE
77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur BERNARD LEMOINE, Maire

N° SIRET : 21770154900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Construction d'un restaurant scolaire

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie : 904,88 ha
Population (Insee 2014) : 996 hab
Densité : 1,1 hab/ha
Entité SDRIF : "Bourg, Village, Hameaux"
% surfaces non urbanisées : 93,52 %
EPCI 2017 : Communauté de Communes du Pays de Coulommiers
TIM : Brie et Deux-Morin
SCOT : Hors SCOT
PLU approuvé en février 2008

En cohérence avec les objectifs du nouveau Contrat Rural, l'opération s'inscrit dans un programme global ayant pour volonté d'améliorer le patrimoine et le cadre de vie de la commune.

L'opération inscrite dans le présent contrat rural porte sur :
- la construction d'un restaurant scolaire

Description :
L'école est organisée dans le cadre d'un R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec la commune voisine de Tigeaux ; 187 élèves sont pris en charge pour l'année scolaire 2016-2017.

Les élèves scolarisés sur Dammartin-sur-Tigeaux déjeunent actuellement dans le foyer de la Maison du Temps Libre (80 repas sont servis chaque jour).

Ces locaux ne sont plus adaptés, tant du point de vue de l'organisation spatiale et de leurs équipements que de la méthode HACCP qui n'est pas respectée sur précisément quarante-deux points qui concernent l'hygiène, la marche en avant auxquels s'ajoutent des problèmes structurels liés au bâti. La construction du futur restaurant scolaire résoudra cette situation. L'objectif est d'équiper la commune d'un bâtiment qui soit suffisamment dimensionné pour garantir, pour les années à venir, l'accueil d'un effectif qui va croissant en corrélation avec l'évolution démographique du village.

Simultanément, la Maison du Temps Libre deviendra disponible et son usage pourra être davantage consacré aux activités des associations et autres réunions ou manifestations.

L'accès au nouveau bâtiment, d'une surface au sol de 260 m², se fera, via un sas d'entrée, par un hall de 16 m2 qui conduira à la grande salle et aux sanitaires dédies aux visiteurs ; la salle de restauration aura une surface de 120 m2 qui permettra de servir jusque 120 repas ; les locaux réservés au stockage des repas, à leur préparation puis au nettoyage mobiliseront environ 40 m2 ; un espace spécifique, vestiaires et sanitaires, sera réservé au personnel.

Le bâtiment répondra non seulement aux exigences des normes actuelles mais aussi aux normes HQE.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	502 550,00	100,00%
Total	502 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	148 000,00	29,45%
Conseil Départemental 77 - En cours	111 000,00	22,09%
Etat - DETR - acquis	100 000,00	19,90%
Commune	143 550,00	28,56%
Total	502 550,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €
2018	108 400,00 €
2019	29 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d’aide	Montant voté
2016	Politique de l'eau-Investissement	608 150,00 €
	Montant total	608 150,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019903

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE DE SAACY-SUR-MARNE - COMMUNE DE SAACY SUR MARNE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 €	40,00 %	148 000,00 €
	Montant Total de la subvention		148 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAACY SUR MARNE
Adresse administrative : 1 RUE DES ECOLES
77730 SAACY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Emmanuel BEGNY, Maire

N° SIRET : 21770397400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : travaux de réaménagement de l'école de Saacy-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Superficie : 1363,54 ha
Population (Insee 2014) : 1795 hab
Densité : 1,3 hab/ha

Entité SDRIF : "Agglomération des pôles de centralité"
% surfaces non urbanisées : 93,47 %
EPCI 2017 : Rural
TIM : Brie et Deux-Morin
SCOT : SMEPA Marne-Ourcq
PLU approuvé en 2006 et en cours de révision depuis juillet 2015

En cohérence avec les objectifs du nouveau Contrat Rural, l'opération s'inscrit dans un programme global ayant pour volonté d'améliorer le patrimoine et le cadre de vie de la commune.

L'opération inscrite dans le présent contrat rural porte sur :
- des travaux de réaménagement de l'école de Saâcy-sur-Marne

Description :

L'accroissement de la population, mesuré et étalé dans le temps, nécessite pour la commune d'adapter ses équipements publics, notamment son école.

Les travaux envisagés porteront sur :
- la mise en accessibilité de l'ensemble du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite
- l'organisation et la rationalisation de chaque groupe de bâtiment
- l'extension et l'aménagement d'espaces supplémentaires pour plus de confort, qui respectera la norme BBC (bâtiment basse consommation). Le chauffage sera électrique compte tenu des faibles consommations projetées.
- L'aménagement d'espaces supplémentaires pour plus de confort d'utilisation et plus de services (création de nouveaux espaces tel qu'une salle de dortoir, séparation des toilettes filles/garçons en primaire).
- le ravalement des façades
- la rénovation ponctuelle de certains espaces (éclairage, électricité, peinture ...)
- les ouvrants (intérieurs et extérieurs) seront mis aux normes accessibilité et incendie,
- enfin, le réfectoire de la cantine sera équipé d'un système de ventilation à double flux.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- SAACY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	337 093,00	89,51%
Honoraires	39 493,50	10,49%
Total	376 586,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	148 000,00	39,41%
Conseil Départemental 77	110 000,00	29,29%
Commune	117 586,50	31,31%
Total	375 586,50	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	118 400,00 €
2018	29 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX021668

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - CREATION D'UNE MICRO-CRECHE - COMMUNE DE SAINT-SIMEON (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	229 604,00 €	40,00 %	91 842,00 €
	Montant Total de la subvention		91 842,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT SIMEON
Adresse administrative : MAIRIE
77169 SAINT-SIMEON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Guy SIMON, Maire

N° SIRET : 21770436000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Création d'une micro-crèche

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie : 1288,55 ha
Population (Insee 2014) : 895 hab
Densité : 0,7 hab/ha
Entité SDRIF : "Bourg, Village, Hameaux"
% surfaces non urbanisées : 95,32 %
EPCI 2017 : Communauté de Communes des Deux Morins
TIM : Brie et Deux-Morin
SCOT : hors SCOT
PLU en cours d'élaboration depuis novembre 2004

En cohérence avec les objectifs du nouveau Contrat Rural, l'opération s'inscrit dans un programme global ayant pour volonté d'améliorer le patrimoine et le cadre de vie de la commune.

L'opération inscrite dans le présent contrat rural porte sur la :
- Création d'une micro-crèche

Description :

Le projet concerne le réaménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment à R+1 en forme de "L" à usage de café-restaurant et dancing. Cette construction vétuste et abandonnée depuis longtemps sera restructurée d'une part, au niveau du rez-de-chaussée, d'un aménagement à destination d'une micro-crèche avec un accès public et un accès de service indépendant, objet de ce contrat, et d'autre part, d'un aménagement à l'étage de 3 logements communaux privatifs avec accès indépendant (hors contrat rural).

L'implantation d'une micro-crèche permettra de pallier le manque de structure d'accueil de petite enfance dans cette partie de territoire rural.

Le projet de micro-crèche comportera :
- un accès public depuis la place et ses stationnements,
- un accès de service s'ouvrant également sur la rue pour les livraisons de l'office-biberonnerie,
- des locaux de vie des enfants orientés essentiellement sur ce jardin à l'Est,
- des locaux de services et administratifs orientés sur la rue au Nord et la cour au Sud,
- un jardin clos à l'Est, doté d'un portail sur rue pour l'entretien des parties végétalisées.

Pour un total de 144 m² environ.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- SAINT-SIMEON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	376 847,00	87,72%
Honoraires	52 757,00	12,28%
Total	429 604,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	91 842,00	21,38%
Conseil Départemental 77 - en cours	68 881,00	16,03%
CAF - acquis	130 000,00	30,26%
MSA - acquis	10 000,00	2,33%
Commune	128 881,00	30,00%
Total	429 604,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 368,00 €
2018	55 106,00 €
2019	18 368,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX022383

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - CONSTRUCTION DE DEUX ATELIERS PERISCOLAIRES - COMMUNE DE TANCROU (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 €	40,00 %	148 000,00 €
	Montant Total de la subvention		148 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TANCROU
Adresse administrative : MAIRIE
77440 TANCROU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian TRONCHE, Maire

N° SIRET : 21770460000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : TANCROU - Action unique: Construction de deux ateliers Périscolaires

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Superficie : 1222,91 ha
Population (Insee 2014) : 366 hab
Densité : 0,3 hab/ha

Entité SDRIF : "Bourg, Village, Hameaux"
% surfaces non urbanisées : 97,99 %
EPCI 2017 : Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
TIM : Brie et Deux-Morin
SCOT : SMEPA Marne Ourcq
PLU approuvé en 2004 et en révision depuis 2015

En cohérence avec les objectifs du nouveau Contrat Rural, l'opération s'inscrit dans un programme global ayant pour volonté d'améliorer le patrimoine et le cadre de vie de la commune.

L'opération inscrite dans le présent contrat rural porte sur :
- la construction de deux ateliers périscolaires

Description :
Ce Contrat Rural doit permettre à la commune de poursuivre son action afin d'améliorer tant la qualité, que l'usage de ses équipements de proximité. La municipalité se doit de répondre aux besoins nouvellement créés et pour ce faire, elle envisage des investissements pour son école située au coeur du bourg.
La population scolaire actuelle est composée de 142 enfants sur le périmètre du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.). La prévision d'une augmentation due à l'arrivée d'une nouvelle génération et à l'arrivée de nouveaux ménages, va engender un afflux d'enfants à scolariser. La situation actuelle de répartition des élèves, notamment des maternelles, la recherche d'optimisation du ramassage scolaire, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les parents de plus en plus nombreux à travailler impliquent de nouveaux besoins et notamment en terme d'accueil périscolaire.
Dans le cadre de leur politique d'évolution et de maintien de la scolarité dans les villages, les communes, accompagnées par le S.I.R.P. prévoient de nouveaux bâtiments et l'optimisation de ceux dèjà mis à leur disposition.
C'est ainsi que la commune de TANCROU souhaite répondre aux nouveaux besoins des Temps d'Activités Périsciolaire (T.A.P.) par la construction de deux ateliers périscolaires. Ce projet se situe en prolongement de la salle polyvalente existante, ainsi cette salle et ses sanitaires seront mis à la disposition des enfants. Le principe de mutalisation est une fois encore mis au service du S.I.R.P. et des élèves.
L'accès par l'arrière vers la cour de l'école actuelle est un atout supplémentaire.
Dans le cadre de ce nouveau contrat rural, la commune poursuit ses avancées en terme de qualité de services à la population, mais également en terme d'accessibilité.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- TANCROU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	390 043,48	86,96%
Honoraires	58 506,52	13,04%
Total	448 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	148 000,00	33,00%
Conseil Départemental 77 - En cours	110 000,00	24,52%
Etat - DETR - Acquis	98 681,00	22,00%
Commune	91 869,00	20,48%
Total	448 550,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	29 600,00 €
2018	88 800,00 €
2019	29 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX022092

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE-ECOLE EN LOGEMENTS - GAILLON SUR MONTCIENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 €	40,00 %	148 000,00 €
	Montant Total de la subvention		148 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GAILLON SUR MONTCIENT
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
78250 GAILLON-SUR-MONTCIENT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Luc GRIS, Maire

N° SIRET : 21780261000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Superficie 49,8 km²
Population (INSEE 2014) 679
Entité SDRIF "Agglomération centrale"
% Surfaces non urbanisés 81%
EPCI Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

TIM Vexin Français et Vallée Aval de la Seine
SCOT hors SCOT
PLU en cours d'élaboration

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements et en particulier l'offre de logements et d'améliorer le cadre de vie au travers de l'opération suivante :
- Réaménagement de l'ancienne mairie-école en logements : le coût est estimé à 374 000 € HT, plafonné à 370 000 € HT.

Description :
L'ancienne mairie-école est aujourd'hui inutilisée et la commune souhaite tranformer ce bâtiment en six logements.
L'objectif étant de permettre un parcours résidentiel pour des habitants désirant rester sur la commune et ne trouvant pas de logements disponibles ou à des prix correspondant à leurs possiblités (le public ciblé principalement étant les jeunes et les personnes âgés).

Le projet concerne la réhabilitation de l'ancienne mairie-école en six logements.
Les travaux comprennent principalement :
- des travaux de gros oeuvre (démolition resconstruction de murs, de rampe PMR, démolition de cloisenement intérieur, remise à dimension des menuiseries extérieures,
- des travaux de second oeuvre (cloisonnement intérieur, doublage, isolation, faux plafonds, fourniture et pose menuiseries intérieures et extérieures, travaux de plomberie et sanitaire, refection complète de l'électricité, travaux de chauffage VMC, réfection des sols et peintures,
- des travaux d'aménagements extérieurs.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- GAILLON-SUR-MONTCIENT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	320 000,00	85,56%
HONORAIRES	54 000,00	14,44%
Total	374 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	148 000,00	39,57%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - En cours	111 000,00	29,68%
COMMUNE	115 000,00	30,75%
Total	374 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	44 400,00 €
2018	74 000,00 €
2019	29 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019438

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE - VILLETTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	145 226,00 €	40,00 %	58 090,00 €
	Montant Total de la subvention		58 090,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLETTE
Adresse administrative : RUE DE L'EGLISE
78930 VILLETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre JEAN, Maire

N° SIRET : 21780677700017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Demande de subvention de la Commune de Villette pour 3 opérations.

Date prévisionnelle de début de projet : 5 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Superficie 436,75 km²
Population (INSEE 2014) 529
Entité SDRIF "Bourg, Village, Hameaux"
% Surfaces non urbanisés 87,07%

EPCI Communauté de Communes du Pays Houdanais
TIM Vallée aval de la Seine
SCOT hors SCOT
PLU approuvé depuis le 8 avril 2014

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- Réaménagement de la mairie,
- Aménagement de l'esplanade,
- Réfection du cimetière.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réaménagement de la mairie : le coût est estimé à 145 226 € HT, plafonné à 135 000 € HT,
- Aménagement de l'esplanade : le coût est estimé à 182 368 € HT, plafonné à 173 000 € HT,
- Réfection du cimetière : le coût est estimé à 65 000 € HT, plafonné à 62 000 € HT.

Description :
La réception de la mairie se situe actuellement à l'étage. Pour répondre à la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics, la présente opération consistera à un réaménagement et une mise aux normes de la mairie. Ainsi, est-il prévu de réaliser un nouvel accès intérieur, dans la salle polyvalente située au rez-de-chaussée de la mairie, afin de ne pas dénaturer la façade de l'édifice et de conserver l'accès existant.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n° 17004826.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	128 000,00	88,14%
HONORAIRES	17 226,00	11,86%
Total	145 226,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	58 090,00	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - en cours	43 568,00	30,00%
COMMUNE	43 568,00	30,00%
Total	145 226,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 000,00 €
2018	43 090,00 €
2019	11 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17004826

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE - VILLETTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	182 368,00 €	40,00 %	72 947,00 €
	Montant Total de la subvention		72 947,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLETTE
Adresse administrative : RUE DE L'EGLISE
78930 VILLETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre JEAN, Maire

N° SIRET : 21780677700017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Demande de subvention de la Commune de Villette pour 3 opérations.

Date prévisionnelle de début de projet : 5 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Superficie 436,75 km²
Population (INSEE 2014) 529
Entité SDRIF "Bourg, Village, Hameaux"
% Surfaces non urbanisés 87,07%

EPCI Communauté de Communes du Pays Houdanais
TIM Vallée aval de la Seine
SCOT hors SCOT
PLU approuvé depuis le 8 avril 2014

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- Réaménagement de la mairie,
- Aménagement de l'esplanade,
- Réfection du cimetière.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réaménagement de la mairie : le coût est estimé à 145 226 € HT, plafonné à 135 000 € HT,
- Aménagement de l'esplanade : le coût est estimé à 182 368 € HT, plafonné à 173 000 € HT,
- Réfection du cimetière : le coût est estimé à 65 000 € HT, plafonné à 62 000 € HT.

Description :
La commune souhaite que l'esplanade de la mairie retrouve tout son rôle dans l'animation du centre-village et qu'elle soit un lieu de rencontre et de convivialité.
Il s'agit de l'aménager afin de permettre aux nombreux promeneurs et randonneurs habitués du GR11 de pouvoir y faire étape et mettre en valeur la Vaucouleurs longeant l'esplanade.
Un chemin piétonnier sera également réalisé permettant aux enfants de l'école de se rendre en toute sécurité à la station bus, à l'école et au centre de loisirs.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	172 000,00	94,31%
HONORAIRES	10 368,00	5,69%
Total	182 368,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	72 947,00	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - en cours	54 710,00	30,00%
COMMUNE	54 711,00	30,00%
Total	182 368,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	58 000,00 €
2018	14 947,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17004827

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR REFECTION DU CIMETIERE - VILLETTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	25 000,00 €	40,00 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLETTE
Adresse administrative : RUE DE L'EGLISE
78930 VILLETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre JEAN, Maire

N° SIRET : 21780677700017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Demande de subvention de la Commune de Villette pour 3 opérations.

Date prévisionnelle de début de projet : 17 mai 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 25 février 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie 436,75 km²
Population (INSEE 2014) 529
Entité SDRIF "Bourg, Village, Hameaux"
% Surfaces non urbanisés 87,07%
EPCI Communauté de Communes du Pays Houdanais
TIM Vallée aval de la Seine
SCOT hors SCOT
PLU approuvé depuis le 8 avril 2014

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence

avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- Réaménagement de la mairie,
- Aménagement de l'esplanade,
- Réfection du cimetière.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réaménagement de la mairie : le coût est estimé à 145 226 € HT, plafonné à 135 000 € HT,
- Aménagement de l'esplanade : le coût est estimé à 182 368 € HT, plafonné à 173 000 € HT,
- Réfection du cimetière : le coût est estimé à 65 000 € HT, plafonné à 62 000 € HT.

Description :
Le mur du cimetière a déjà fait l'objet d'une restauration sur sa partie extérieure (réfection des joints et mise en place d'un chaperon) lors d'un précédent contrat rural. Il convient désormais de compléter cette restauration par le traitement à l'identique du mur intérieur. L'allée centrale étant détériorée, les affaissements latéraux nécessiteront également une réfection.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n° 17004826.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	25 000,00	100,00%
Total	25 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	10 000,00	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - en cours	7 500,00	30,00%
COMMUNE	7 500,00	30,00%
Total	25 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €
2018	2 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX020581

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON GEORGES POUR Y IMPLANTER LA BIBLIOTHEQUE ET UNE SALLE POLYVALENTE - LES ALLUETS LE ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	214 600,00 €	40,00 %	85 840,00 €
	Montant Total de la subvention		85 840,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ALLUETS LE ROI
Adresse administrative : MAIRIE
78580 LES ALLUETS-LE-ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre GAUTIER, Maire

N° SIRET : 21780010100016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 5017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie 748,42 km²
Population (INSEE 2014) 1 237
Entité SDRIF "Bourg, Village, Hameaux"
% Surfaces non urbanisés 86,11 %
EPCI Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise
TIM Confluence Seine-Oise
SCOT hors SCOT
PLU approuvé depuis le 25 avril 2014

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur et le PADD, il apparait prioritaire de conforter les espaces

publics, de préserver le patrimoine bâti remarquable, de maintenir les commerces et enfin de rendre paisible la circulation. C'est pourquoi, la commune souhaite inscrire à son futur contrat rural les opérations suivantes :
- Réhabilitation du corps de garde,
- Réhabilitation et extension de la maison de Georges,
- Aménagements extérieurs.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réhabilitation du corps de garde : le coût est estimé à 58 454 € HT, plafonné à 18 500 € HT,
- Réhabilitation et extension de la maison de Georges : le coût est estimé à 803 075 € HT, plafonné à 214 600 € HT,
- Aménagements extérieurs : le coût est estimé à 506 140 € HT, plafonné à 136 900 € HT.

Description :
La réhabilitation de la "maison de Georges" consiste en une extension du bâtiment sur un niveau, pour en faire une salle à usage polyvalent (espace médiathèque, foyer pour associations sportives, salle d'exposition), comprenant un petit coin cuisine et des sanitaires. L'architecture se doit d'être aérée, afin de permettre à la lumière d'entrer pleinement dans le bâtiment. A noter, le transformateur existant devra être intégré au bâtiment.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- LES ALLUETS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	803 075,00	100,00%
Total	803 075,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	85 840,00	10,69%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - En cours	64 380,00	8,02%
COMMUNE	652 855,00	81,29%
Total	803 075,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	34 336,00 €
2018	34 336,00 €
2019	17 168,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009116

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - REHABILITATION DU CORPS DE GARDE - LES ALLUETS LE ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	18 500,00 €	40,00 %	7 400,00 €
	Montant Total de la subvention		7 400,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ALLUETS LE ROI
Adresse administrative : MAIRIE
78580 LES ALLUETS-LE-ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre GAUTIER, Maire

N° SIRET : 21780010100016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie 748,42 km²
Population (INSEE 2014) 1 237
Entité SDRIF "Bourg, Village, Hameaux"
% Surfaces non urbanisés 86,11 %
EPCI Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise
TIM Confluence Seine-Oise
SCOT hors SCOT
PLU approuvé depuis le 25 avril 2014

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur et le PADD, il apparait prioritaire de conforter les espaces publics, de préserver le patrimoine bâti remarquable, de maintenir les commerces et enfin de rendre

paisible la circulation. C'est pourquoi, la commune souhaite inscrire à son futur contrat rural les opérations suivantes :
- Réhabilitation du corps de garde,
- Réhabilitation et extension de la maison de Georges,
- Aménagements extérieurs.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réhabilitation du corps de garde : le coût est estimé à 58 454 € HT, plafonné à 18 500 € HT,
- Réhabilitation et extension de la maison de Georges : le coût est estimé à 803 075 € HT, plafonné à 214 600 € HT,
- Aménagements extérieurs : le coût est estimé à 506 140 € HT, plafonné à 136 900 € HT.

Description :
Le Corps de garde est réhabilité et aménagé en espace ouvert au public.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n° EX020581

Localisation géographique :
- LES ALLUETS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	58 454,00	100,00%
Total	58 454,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	7 400,00	12,66%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - En cours	5 550,00	9,49%
COMMUNE	45 504,00	77,85%
Total	58 454,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 960,00 €
2018	2 960,00 €
2019	1 480,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009117

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - LES ALLUETS LE ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	136 900,00 €	40,00 %	54 760,00 €
	Montant Total de la subvention		54 760,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ALLUETS LE ROI
Adresse administrative : MAIRIE
78580 LES ALLUETS-LE-ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre GAUTIER, Maire

N° SIRET : 21780010100016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie 748,42 km²
Population (INSEE 2014) 1 237
Entité SDRIF "Bourg, Village, Hameaux"
% Surfaces non urbanisés 86,11 %
EPCI Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise
TIM Confluence Seine-Oise
SCOT hors SCOT
PLU approuvé depuis le 25 avril 2014

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur et le PADD, il apparait prioritaire de conforter les espaces publics, de préserver le patrimoine bâti remarquable, de maintenir les commerces et enfin de rendre

paisible la circulation. C'est pourquoi, la commune souhaite inscrire à son futur contrat rural les opérations suivantes :
- Réhabilitation du corps de garde,
- Réhabilitation et extension de la maison de Georges,
- Aménagements extérieurs.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réhabilitation du corps de garde : le coût est estimé à 58 454 € HT, plafonné à 18 500 € HT,
- Réhabilitation et extension de la maison de Georges : le coût est estimé à 803 075 € HT, plafonné à 214 600 € HT,
- Aménagements extérieurs : le coût est estimé à 506 140 € HT, plafonné à 136 900 € HT.

Description :
Il s'agit de créer :

· un espace public à dominante végétale au nord-ouest de la place, avec conservation des murs existants le long des voies en guise de protection phonique et réalisation d'un murvégétal sur la façade sud-est de la mairie,

- un espace public plus ouvert, vivant et urbain sur le reste de la place, profitant de l'espace laissé par les anciens bâtiments qui ont été démolis. Des bancs pourront agrémenter cet espace, en utilisant la base des murs démolis

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n° EX020581

Localisation géographique :
- LES ALLUETS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	506 140,00	100,00%
Total	506 140,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	54 760,00	10,82%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - En cours	41 070,00	8,11%
COMMUNE	410 310,00	81,07%
Total	506 140,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 904,00 €
2018	21 904,00 €
2019	10 952,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX021658

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR EXTENSION DE L'ECOLE POUR AMENAGER UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE - COMMUNE DE VIDELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	234 000,00 €	40,00 %	93 600,00 €
	Montant Total de la subvention		93 600,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIDELLES
Adresse administrative : RUE DE LA CROIX BOISSIE
91890 VIDELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard LANDOLFI, Maire

N° SIRET : 21910654900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : EXTENSION DE L'ECOLE POUR AMENAGER UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE

Date prévisionnelle de début de projet : 24 mars 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Superficie 877,83 ha
Population 610 habitants en 2014
Entité SDRIF Bourgs, villages et hameaux

% Surfaces non urbanisés 6,46%
EPCI Communauté de communes des Deux Vallées
TIM Gâtinais français
SCOT Hors SCOT
PLU PLU en élaboration

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de protéger l'environnement , demeurer une commune rurale et agricole, maintenir un faible taux de croissance mais suffisant pour maintenir l'école, améliorer le cadre de vie tout en maintenant un faible niveau d'imposition, au travers des opérations suivantes :
- Extension de l'école pour aménager une classe supplémentaire et un bureau de poste,
- Réaménagement et remise aux normes de la mairie, de l'école et du préau.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Extension de l'école pour aménager une classe supplémentaire et un bureau de poste : le coût est estimé à 271 346,83 € HT, plafonné à 234 000 € HT,
- Réaménagement et remise aux normes de la mairie, de l'école et du préau : le coût est estimé à 157 000 € HT, plafonné à 136 000 € HT.

Description :
La commune souhaite réaliser le regroupement de la classe du haut (classe à triple section), située à l'entrée du village, avec la classe du bas située au centre de la commune et attenante à la mairie.
Les garderies, les repas et les activités diverses sont effectuées dans la salle des fêtes attenante à la mairie.
Le regroupement des deux classes permettrait d'éviter ces déplacements et l'isolement de l'institutrice des plus jeunes enfants.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- VIDELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	234 131,60	86,28%
HONORAIRES	37 215,23	13,72%
Total	271 346,83	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	93 600,00	34,49%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 - En cours	70 200,00	25,87%
COMMUNE	107 546,83	39,63%
Total	271 346,83	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	74 880,00 €
2018	18 720,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	14 000,00 €
	Montant total	14 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009101

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR REAMENAGEMENT ET REMISE AUX NORMES DE LA MAIRIE, DE L'ECOLE ET DU PREAU - COMMUNE DE VIDELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	136 000,00 €	40,00 %	54 400,00 €
	Montant Total de la subvention		54 400,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIDELLES
Adresse administrative : RUE DE LA CROIX BOISSIE
91890 VIDELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard LANDOLFI, Maire

N° SIRET : 21910654900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : EXTENSION DE L'ECOLE POUR AMENAGER UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE ET UN BUREAU DE POSTE

Date prévisionnelle de début de projet : 6 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie 877,83 ha
Population 610 habitants en 2014
Entité SDRIF Bourgs, villages et hameaux
% Surfaces non urbanisés 6,46%
EPCI Communauté de communes des Deux Vallées
TIM Gâtinais français
SCOT Hors SCOT
PLU PLU en élaboration

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de protéger l'environnement , demeurer une commune rurale et agricole, maintenir un faible taux de croissance mais suffisant pour maintenir l'école, améliorer le cadre de vie tout en maintenant un faible niveau d'imposition, au travers des opérations suivantes :
- Extension de l'école pour aménager une classe supplémentaire et un bureau de poste,
- Réaménagement et remise aux normes de la mairie, de l'école et du préau.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Extension de l'école pour aménager une classe supplémentaire et un bureau de poste : le coût est estimé à 271 346,83 € HT, plafonné à 234 000 € HT,
- Réaménagement et remise aux normes de la mairie, de l'école et du préau : le coût est estimé à 157 000 € HT, plafonné à 136 000 € HT.

Description :
La commune souhaite réaliser l'accessibilité et la réhabilitation de la mairie et de la classe existante (chauffage, électricité, peintures, aménagements, sanitaires, fenêtres et portes, isolation, sols, vestiaire).
Le préau doit être aménagé afin que les enfants puissent y pratiquer le sport et les arts plastiques ; en effet, ces activités sont pratiquées actuellement dans la salle du conseil municipal de la mairie.
Le muret du préau sera donc prolongésur la deuxième travée ; les travées seront fermées par des panneaux vitrés renforcés coulisants.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n°EX021658.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- VIDELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	157 500,00	100,00%
Total	157 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	54 400,00	34,54%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 - En cours	40 800,00	25,90%
COMMUNE	62 300,00	39,56%
Total	157 500,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	43 520,00 €
2018	5 440,00 €
2019	5 440,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	14 000,00 €
	Montant total	14 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX021443

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR – RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE – COMMUNE DE BOUQUEVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 €	40,00 %	148 000,00 €
	Montant Total de la subvention		148 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUQUEVAL
Adresse administrative : PL EUGENE SUE
95720 BOUQUEVAL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Francis MALLARD, Maire

N° SIRET : 21950094900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Restauration générale de l'église Saint Jean-Baptiste

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Localisation : 20 km au Nord de Paris, proche de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle
Superficie : 282,30 ha
Densité : 1,1 hab/ha
Population : 319
Entité SDRIF : Bourgs, villages et hameaux
Pourcentage des surfaces urbanisées : 8%
EPCI ; CA Roissy Pays-de-France
TIM : le Grand Paris
SCOT : Roissy Roissy-Pays de France en élaboration

PLU : en élaboration

Le projet d'aménagement et de développement durable du territoire communal s'organise selon les quatre objectifs suivants :
- renforcer le niveau d'équipements du territoire
- prendre en compte les nuisances du plan d'exposition au bruit
- valoriser le territoire naturel
- favoriser l'implantation de nouvelles activités sur le territoire

Le projet porte sur la restauration de l'église Saint Jean-Baptiste qui se trouve en plein cœur du village. Un diagnostic a été réalisé sur l'édifice pour :
- définir la nature des interventions
- définir le programme des travaux pour préserver l'intégrité du monument patrimonial
- assurer un bon fonctionnement de l'édifice
- assurer un maximum de garanties de sécurité suivant la règlementation applicable pour les édifices recevant du public conformément aux normes d'accessibilité PMR.

Compte tenu des risques pour le public, la consolidation de l'édifice est prioritaire afin de :
- recentrer les charges et de rétablir un équilibre statique
- rendre aux maçonneries leur cohérence
- augmenter la résistance des éléments structurels fortement sollicités.

Description :
Programmation de consolidation et de restauration ; récapitulatif de travaux à entreprendre :
- nettoyage, dépose et démolition
- ouvrages de terrassement (réalisation de tranchées pour le raccordement des eaux usées et des eaux vannes ; compactage et remise en état de revêtement de sol)
- ouvrages de maçonnerie de moellons (reprise des fissures, déposes, reposes de moellons pour reprise des maçonneries disloquées et/ou fragilisées)
- ouvrages de maçonneries en pierre de taille (restauration des bases des colonnes, encadrement de la porte de secours…)
- restauration de l'emmarchement à l'entrée de l'église, de revêtement de sol
- ouvrages de béton (réalisation d'une rampe d'accès, réalisation de dalles…)
- reprise en sous-œuvre du mur du chevet
- consolidation du clocher
- remplacement des éléments défectueux de la charpente
- ouvrages de révision des couvertures en ardoise et des couvertures en tuile
- ouvrages d'évacuation des eaux pluviales
- fourniture et pose d'installation parafoudre
- restauration des menuiseries
- pose de protections grillagées pour les vitraux et le clocher

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BOUQUEVAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	460 213,96	100,00%
Total	460 213,96	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	148 000,00	32,16%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 - En cours	111 000,00	24,12%
CONSEIL COMMUNAUTAIRE- En cours	46 021,41	10,00%
COMMUNE	155 192,55	33,72%
Total	460 213,96	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	39 466,66 €
2018	39 466,67 €
2019	39 466,67 €
2020	29 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX021625

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - AMENAGEMENT D'UNE GRANGE EN LOCAUX MULTISERVICES - LA CHAPELLE-EN-VEXIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	220 110,10 €	40,00 %	88 044,04 €
	Montant Total de la subvention		88 044,04 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA CHAPELLE EN VEXIN
Adresse administrative : 3 RUE DE MONTREUIL
95420 LA CHAPELLE-EN-VEXIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Joël PILLON, Maire

N° SIRET : 21950139200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Equipements publics locaux multiservices : restaurant scolaire, ateliers municipaux

Date prévisionnelle de début de projet : 6 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie : 368,19 hectares
Population (insee 2014) : 331 habitants
Entité SDRIF : Bourgs, villages et hameaux
Surfaces non urbanisés : 93%
TIM : Vexin français
SCOT : hors SCOT
PLU approuvé le 26/06/2012

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence

avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- l'aménagement d'une grange en locaux multiservices : un restaurant scolaire, ses annexes techniques et des locaux périscolaires
- la construction des ateliers municipaux incluant une chaufferie biomasse, ainsi que l'aménagement de ses abords

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Aménagement d'une grange en locaux multiservices : le coût est estimé à 220 111,10 € HT,
- Construction des ateliers municipaux incluant une chaufferie biomasse ainsi que l'aménagement de ses abords : le coût est estimé à 189 018,50 € HT, plafonné à
149 888,90 € HT.

Description :
Le bâtiment est un ancien corps de ferme, situé en coeur de village, desservi par la Rue des Tilleuls et situé en contre-haut de l'impasse de Riancourt. Il est situé dans le secteur UA du PLU communal.

Dans le cadre du présent dossier de demande de subventions, le niveau du rez-de-chaussée sera aménagé en locaux multi-services accueillant le restaurant scolaire et ses annexes techniques, ainsi que les locaux périscolaires de la commune. Cette mutualisation des locaux sera valorisée par des zones de rangement intégrées, permettant ainsi une économie importante en termes de surfaces et de fonctionnalités.

Le niveau R+1 sera dédié à la réalisation de logements PLAI et fait l'objet d'un dossier de demande de subventions séparé.

L'ensemble des locaux constituant le restaurant scolaire et les locaux périscolaires seront accessibles aux personnes handicapées.

Surfaces des locaux du restaurant scolaire et des locaux périscolaires :
- Dégagement, 10,30 m2
- Sanitaires maternelle, primaire et adulte, 17,00 m2
- Salle multi-fonctionnelle, 132,90 m2
- Préau 34,50 m2

Locaux techniques :
- Vestiaires / sanitaires, 11,30 m2
- Décartonnage et Office de réchauffage, 21,30 m2
- Plonge et Local Poubelles 10,35 m2
pour une surface totale de 237,65 m2

Salle de restauration
Deux services seront proposés afin de différencier les activités maternelles des activités primaires.
Tous les enfants seront servis à table par le personnel de cantine sur tables de 6 et 8 places.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- LA CHAPELLE-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	220 111,10	100,00%
Total	220 111,10	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	88 044,04	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 - En cours	66 033,33	30,00%
COMMUNE	66 032,73	30,00%
Total	220 110,10	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 000,00 €
2018	78 000,00 €
2020	8 044,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008895

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - ATELIERS MUNICIPAUX, ABORDS ET FACADES - LA CHAPELLE-EN-VEXIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	149 888,90 €	40,00 %	59 955,56 €
	Montant Total de la subvention		59 955,56 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA CHAPELLE EN VEXIN
Adresse administrative : 3 RUE DE MONTREUIL
95420 LA CHAPELLE-EN-VEXIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Joël PILLON, Maire

N° SIRET : 21950139200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Contruction de ateliers municipaux incluant une chaufferie biomasse et l'aménagement de leurs abords.

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie : 368,19 hectares
Population (insee 2014) : 331 habitants
Entité SDRIF : Bourgs, villages et hameaux
Surfaces non urbanisés : 93%
TIM : Vexin français
SCOT : hors SCOT
PLU approuvé le 26/06/2012

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence

avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- l'aménagement d'une grange en locaux multiservices : un restaurant scolaire, ses annexes techniques et des locaux périscolaires
- la construction des ateliers municipaux incluant une chaufferie biomasse, ainsi que l'aménagement de ses abords

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Aménagement d'une grange en locaux multiservices : le coût est estimé à 220 111,10 € HT,
- Construction des ateliers municipaux incluant une chaufferie biomasse ainsi que l'aménagement de ses abords : le coût est estimé à 189 018,50 € HT, plafonné à
149 888,90 € HT.

Description :
La commune possède actuellement un seul lieu stockage pour les matériels et matériaux nécessaires aux activités et à l'entretien de la commune. Trop exigus et très vétustes, ils ne permettent pas un stockage pertinent et ne satisfont pas aux besoins sans cesse croissants de la commune.

La construction de nouveaux locaux permettra une organisation rationnelle des espaces ; Le travail des employés municipaux en sera ainsi fortement facilité et les dégradations des matériels et matériaux, dues aux mauvaises conditions d'entreposage, seront éradiquées. Cette nouvelle implantation, permettra un accès indépendant depuis les espaces communs distribuant le bâtiment et la cour de stockage, par l'intermédiaire d'un large portail, isolant ainsi de toute gêne et tous risques les autres usagers du site.

Surfaces des locaux du garage des véhicules et matériels :
- Atelier d'entretien et de réparation : 46,80 m²
- Bureau : 10,10 m²
- Vestiaires/ sanitaires : 4,30 m²
- Local de stockage : 45,30 m²
- Local technique : 12,20 m²
pour une surface totale de 118,70 m²

Accès et évacuation : l'accès aux ateliers communaux se fera directement à rez-de-jardin depuis les voies publiques.
Aménagement des abords et restauration partielle des façades : les espaces extérieurs seront aménagés simplement, dans l'esprit du corps de ferme d'origine.
Depuis la rue des Tilleuls, une voie d'accès dessert l'ensemble du site ; elle sera réalisée en enrobés noirs. Le profil en long sera au maximum de 5% et le profil en travers sera sans dévers (Inférieur à 2%).
La cour commune sera un véritable lieu de rencontre, de partage et de convivialité, propice à tisser un lien social entre les différents usagers du site.
Des trottoirs minéraux le long des bâtiments, permettront de développer l'intimité, les accès protégés ainsi qu'une respiration des volumes bâtis à Rez-de-chaussée.
Une aire de stationnement de 8 places sera réalisée pour les besoins de la future mairie, ainsi que pour le personnel du restaurant scolaire (bâtiment 3), plus une place réservée aux personnes à mobilité réduite implantée en pignon du bâtiment 4 ; ces ouvrages font l'objet d'un dossier de demande de subventions au titre de la DETR 2016.
Les branchements concessionnaires des différents réseaux (EU, EV, EDF, EAU, FT …) sont partiellement existants et seront complétés en fonction de la nature des aménagements réalisés dans les bâtiments.
La voie d'accès et la cour de service des ateliers communaux seront réalisées en enrobés noirs.
Les murs de soutènement seront réalisés en voiles BA enduits.
La réfection partielle des façades permettra d'homogénéiser les façades existantes ; elles seront traitées en pierres de pays rejointoyées à pierres vues.
Les espaces engazonnés seront traités en « gazon prairie fleuri », plus rustiques et plus adaptés au

milieu rural et ne nécessitant pas d'entretien contraignant.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX021625.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- LA CHAPELLE-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	189 018,50	100,00%
Total	189 018,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	59 955,56	31,72%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 - En cours	44 966,67	23,79%
COMMUNE	84 096,27	44,49%
Total	189 018,50	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 000,00 €
2018	50 000,00 €
2019	8 955,56 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX021391

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - AMENAGMENT PAYSAGER DES ABORDS DE L'ECOLE ET DU FOYER RURAL - VETHEUIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	296 390,00 €	40,00 %	118 556,00 €
	Montant Total de la subvention		118 556,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VETHEUIL
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95510 VETHEUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Maire

N° SIRET : 21950651600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Aménagement paysager des abords de l'école et du foyer rural place Jean Moulin

Date prévisionnelle de début de projet : 16 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Superficie en ha : 439,19
Population (insee 2014) : 849 habitants
Entité SDRIF : Bourgs, villages et hameaux

% Surfaces non urbanisés : 79%
TIM : Vexin français
SCOT : hors SCOT
PLU modifié le 22/12/2014

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- l'aménagement paysager des abords de l'école et du foyer rural,
- le réaménagement de l'espace sportif et de loisirs.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Aménagement paysager des abords de l'école et du foyer rural : le coût est estimé à 296 390 € HT,
- Réaménagement de l'espace sportif et de loisirs : le coût est estimé à 70 580 € HT.

Description :
Suite à la construction d'un nouveau bâtiment pour le foyer rural, la commune souhaite, dans le cadre d'un contrat rural, réaménager l'ensemble de la place Jean Moulin. Elle dessert l'école, le foyer rural, et permet aussi le stationnement pour les résidents, les usagers des commerces, les visiteurs ; elle est le point de départ du sentier du patrimoine.

Ce projet suscite l'engagement d'une réflexion paysagère qui englobe à la fois des problématiques d'aménagement (accès piétons et accueil à l'école, au foyer rural, parking pour les usagers quotidiens et les visiteurs occasionnels) et de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel, dans le souci de créer un espace public identitaire et agréable.

Le principe de l'aménagement est de concilier à la fois une amélioration des usages existants (dont l'enjeu du stationnement), à venir, tout en renforçant l'image qualitative du site. Les objectifs d'aménagement répondent aux différentes problématiques du projet tout en étant interdépendants les uns des autres (au niveau des vues, des liaisons, des usages, du vocabulaire d'aménagement).

1- Proposer un espace pacifié
Aménager la place Jean Moulin comme un espace partagé (type zone 20) prioritairement dédié aux piétons. Le vocabulaire utilisé (profil de la voie, matériaux), la présence d'un seuil bien identifié depuis la rue de l'église, ne laissent aucune ambiguïté sur l'usage et la nature d'un site associé à l'école, au foyer et qui doit proposer en même temps une offre de stationnement suffisante.

2 - Aménager des parvis
Les espaces publics directement associés aux équipements (école, foyer) doivent devenir des lieux identitaires qui vont à la fois jouer leurs rôles de lieux d'accueil (en améliorant l'aménité) et également de représentation.

3 - Ouvrir des perspectives
Utiliser la nouvelle perspective sur le foyer comme un appel fort depuis la rue de l'église et repenser un nouveau rapport à l'eau en privilégiant la vue sur l'axe du ru.

4 - Valoriser le patrimoine
La restauration des murs en pierre est à la fois un ancrage à l'histoire du site (le clos) et l'opportunité de mettre en valeur le patrimoine architectural (foyer) et naturel (Ru de Chaudry).

5 - Créer un espace de nature
Les espaces verts existants doivent retrouver une identité propre, lisible comme des espaces récréatifs et de représentation, et non plus être perçus comme des espaces résiduels sans fonction.

6 - Construire un lieu pour tous
Assurer dans ce lieu partagé un itinéraire aux personnes à mobilité réduite sans que cela fractionne la composition de l'ensemble.

7 - Anticiper les usages
Permettre dans la composition et les matériaux la possible liaison avec les terrains adjacents.

8 - Gérer les franges
Jouer avec les masses végétales pour canaliser les vues sur les espaces découverts par la supression des bâtiments en préfabri-qués et sur le poste EDF

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VETHEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	268 040,00	90,43%
HONORAIRES	28 350,00	9,57%
Total	296 390,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	118 556,00	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 - En cours	88 917,00	30,00%
COMMUNE	88 917,00	30,00%
Total	296 390,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 309,00 €
2018	78 247,00 €
2019	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique de l'eau-Investissement	224 414,00 €
	Montant total	224 414,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008774

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - REAMENAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF ET DE LOISIRS - VETHEUIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	70 580,00 €	40,00 %	28 232,00 €
	Montant Total de la subvention		28 232,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VETHEUIL
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95510 VETHEUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Maire

N° SIRET : 21950651600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Réaménagement de l'espace sportif et de loisirs

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie en ha : 439,19
Population (insee 2014) : 849 habitants
Entité SDRIF : Bourgs, villages et hameaux
% Surfaces non urbanisés : 79%
TIM : Vexin français
SCOT : hors SCOT
PLU modifié le 22/12/2014

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements

publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- l'aménagement paysager des abords de l'école et du foyer rural,
- le réaménagement de l'espace sportif et de loisirs.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Aménagement paysager des abords de l'école et du foyer rural : le coût est estimé à 296 390 € HT,
- Réaménagement de l'espace sportif et de loisirs : le coût est estimé à 70 580 € HT.

Description :
Le terrain de foot sera modifié pour passer de 64m x 116m à deux terrains pour foot juniors de 40m x 60m ou bien un seul terrain de 80m de longueur. De ce fait, les buts placés au bout du terrain de foot à côté des terrains de tennis seront enlevés.

L'espace de 64m x 36m (2304m²) ainsi libéré au bout du terrain de foot permettra d'y installer :
- des structures multisports et des matériels de loisirs et détente.
- une aire multisports de 12m x 20m (240m²).

Il existe plusieurs types de structures en différents matériaux et de différentes couleurs. Le choix définitif sera fait en fonction des recommandations de l'ABF.

Une charte de bonne utilisation de ces structures sera établie et affichée avec les panneaux d'informations adé- quats.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX021391.

Localisation géographique :
- VETHEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	70 580,00	100,00%
Total	70 580,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	28 232,00	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 - En cours	21 174,00	30,00%
COMMUNE	21 174,00	30,00%
Total	70 580,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 232,00 €
2018	14 000,00 €
2019	10 000,00 €
2020	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique de l'eau-Investissement	224 414,00 €
	Montant total	224 414,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX021018

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - CREATION D'UNE ALLEE PIETONNE ROUTE DE LA VALLEE - HAUTE ISLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	93 575,92 €	40,00 %	37 430,37 €
	Montant Total de la subvention		37 430,37 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HAUTE ISLE
Adresse administrative : RTE DE LA VALLEE
95780 HAUTE-ISLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent SKINAZI, Maire

N° SIRET : 21950301800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Aménagements de village Réfection des bordures grès création allée piétonne

Date prévisionnelle de début de projet : 6 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie en ha : 252,1
Population (insee 2014) : 290 habitants
Entité SDRIF : Bourgs, villages et hameaux
Surfaces non urbanisés : 87%
TIM : Vexin français
SCOT: hors SCOT
PLU approuvé le 07/06/2013

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements

publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- la réfection du Chemin de l'Abbaye
- la réfection du Chemin du Village
- la création d'une allée piétonne "Route de la Vallée"

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réfection du Chemin de l'Abbaye : le coût est estimé à 168 832,80 € HT,
- Réfection du Chemin du Village : le coût est estimé à 80 724,82 € HT,
- Création d'une allée piétonne "Route de la Vallée" : le coût est estimé à 93 575,92 € HT.

Description :
La réalisation d'un tronçon de chemin piétonnier sur la RD 913 correspond à un linéaire de 790 mètres entre la mairie et les virages de Chantemesle.

Ce projet va permettre la réalisation du dernier tronçon communal de ce type.

Lors du précèdent contrat rural, une première partie a été réalisée entre les virages de Chantemesle et la sortie du village en direction de Vétheuil. Cette opération avait bénéficié d'une subvention de 31 665.38 € de la Région et de 24 628.63 € du Département.

Cette réalisation se compose d'une allée en béton lavé de 1 m de large encadrée d'éléments naturels.

Il permet la sécurisation des piétons sans rompre l'harmonie du paysage.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS 17008762.

Localisation géographique :
- HAUTE-ISLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	89 290,00	95,42%
HONORAIRES	4 285,92	4,58%
Total	93 575,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FARANCE	37 430,37	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 - En cours	28 072,77	30,00%
COMMUNE	28 072,78	30,00%
Total	93 575,92	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €
2018	7 430,37 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008762

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - REFECTION DU CHEMIN DE L'ABBAYE - HAUTE ISLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	168 832,80 €	40,00 %	67 533,12 €
	Montant Total de la subvention		67 533,12 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HAUTE ISLE
Adresse administrative : RTE DE LA VALLEE
95780 HAUTE-ISLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent SKINAZI, Maire

N° SIRET : 21950301800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Aménagements de village Réfection des bordures grès Création allée piétonne

Date prévisionnelle de début de projet : 6 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie en ha : 252,1
Population (insee 2014) : 290 habitants
Entité SDRIF : Bourgs, villages et hameaux
Surfaces non urbanisés : 87%
TIM : Vexin français
SCOT: hors SCOT
PLU approuvé le 07/06/2013

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements

publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- la réfection du Chemin de l'Abbaye
- la réfection du Chemin du Village
- la création d'une allée piétonne "Route de la Vallée"

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réfection du Chemin de l'Abbaye : le coût est estimé à 168 832,80 € HT,
- Réfection du Chemin du Village : le coût est estimé à 80 724,82 € HT,
- Création d'une allée piétonne "Route de la Vallée" : le coût est estimé à 93 575,92 € HT.

Description :
Le projet de réfection du chemin de l'abbaye couvre un linéaire de 650 m entre la Sente Yapatcha et le Chemin du Bout Grand Jean. Plusieurs aspects sont traités par ce projet.

L'accessibilité sera améliorée pour la circulation piétonne et les cyclistes. Ce linéaire sera partie intégrante de la boucle de circulation douce prévue par le Conseil Départemental dès 2019.

L'accès sera amélioré sur l'aire de rencontre où des aménagements sont prévus : jeux, table de ping-pong, bancs etc…

Les bordures grés (boutisses de grés réemploi) « type Vexin » permettent de délimiter la chaussée sur la partie gauche, d'aménager les entrées de propriété et de servir d'appui au nouveau revêtement de la chaussée dirigeant l'évacuation des eaux de ruissellement qui actuellement mettent cette chaussée en péril lors de chaque précipitation (ce type de bordures réalisées lors du précédent Contrat Rural a prouvé son efficacité Chemin du Village).
La hauteur de ces bordures (7 cm) ne devrait pas affecter l'équilibre paysager mais au contraire la mise à niveau grâce à de la terre végétale permettant l'installation de plantations de type vivace basse et la conservation de celles existantes (certaines installées lors du programme « Je jardine mon village » avec le C.A.U.E du Val d'Oise). Elles auront également pour effet de minorer la vitesse des véhicules empruntant cette voie.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- HAUTE-ISLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	161 100,00	95,42%
HONORAIRES	7 732,80	4,58%
Total	168 832,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	67 533,12	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 - En cours	50 649,84	30,00%
COMMUNE	50 649,84	30,00%
Total	168 832,80	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €
2018	17 533,12 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17008763

Commission permanente du 5 juillet 2017

Objet : COR - REFECTION DU CHEMIN DU VILLAGE - HAUTE ISLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	80 724,82 €	40,00 %	32 289,93 €
	Montant Total de la subvention		32 289,93 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HAUTE ISLE
Adresse administrative : RTE DE LA VALLEE
95780 HAUTE-ISLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent SKINAZI, Maire

N° SIRET : 21950301800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Objet du projet : Aménagements de village Réfection des bordures grès création allée piétonne

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie en ha : 252,1
Population (insee 2014) : 290 habitants
Entité SDRIF : Bourgs, villages et hameaux
Surfaces non urbanisés : 87%
TIM : Vexin français
SCOT: hors SCOT
PLU approuvé le 07/06/2013

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait prioritaire de conforter l'offre d'équipements

publics et d'améliorer le cadre de vie au travers des opérations suivantes :
- la réfection du Chemin de l'Abbaye
- la réfection du Chemin du Village
- la création d'une allée piétonne "Route de la Vallée"

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réfection du Chemin de l'Abbaye : le coût est estimé à 168 832,80 € HT,
- Réfection du Chemin du Village : le coût est estimé à 80 724,82 € HT,
- Création d'une allée piétonne "Route de la Vallée" : le coût est estimé à 93 575,92 € HT.

Description :
Ce projet vient en continuité du projet réalisé par le précédent contrat rural.

Le Chemin du Village constitue la voie ancienne de la commune. La vingtaine d'habitations qu'elle dessert sont presque toutes représentatives du bâti rural du Vexin français : Ferme Boileau, ancien presbytère, habitations typiques avec boves.
Le Chemin du Village sert également d'accès au GR2 emprunté par de nombreux randonneurs.

Au fil des siècles, la partie haute s'est fortement dégradée et le lit de pavés ainsi que les bordures qui délimitent le fil de l'eau se sont tassées et effondrées.

Le projet prévoit le remplacement des pavés de manière harmonieuse et la réfection des bordures (grés de réemploi), la chaussée elle-même par son aspect bombé dirigeant les eaux de ruissellement sur deux fils d'eau situées de part et d'autre.

Cette chaussée recevra un revêtement granuleux de type ECF de tendreté grise.

Intérêt régional : Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS 17008762.

Localisation géographique :
- HAUTE-ISLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	77 027,50	95,42%
HONORAIRES	3 697,32	4,58%
Total	80 724,82	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	32 289,93	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 - En cours	24 217,45	30,00%
COMMUNE	24 217,44	30,00%
Total	80 724,82	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 000,00 €
2018	25 000,00 €
2019	6 289,93 €

ANNEXE N°3 : AVENANTS DOCUMENTS CONTRACTUELS

AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL
D' ARMENTIERES-EN-BRIE (SEINE-ET-MARNE)

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par la Présidente du Conseil Régional, en vertu de la délibération CP n° 2017-312 du 5 juillet 2017,

Et

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil Départemental, en vertu de la délibération XXX du XXX

ET D'AUTRE PART :

La Commune d'Armentières en Brie, représentée par le Maire de la Commune,

Après avoir rappelé :

- le contrat rural signé le 16 octobre 2015 et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n°CP15-184 du 9 avril 2015,
- la délibération de la Commune d'Armentières en Brie en date du 2 février 2017,

Considérant :

- la nécessité de substituer l'opération « Aménagement paysager de la rue du Chef de Ville » par l'opération « Aménagement paysager de la rue des Vignettes ».

Sont convenu de ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1 du contrat initial est modifié comme suit :

Tableau contrat initial

ARMENTIERES EN BRIE (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
	EN € HT	EN € HT	2015	2016	2017	2018	2019	EN € HT	(45%)	(35%)
Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente	132 250	113 500	113 500					113 500 ,00	51 075,00	39 725,00
Aménagement paysager de la place de la mairie	177 876,25	128 250				128 250		128 250,00	57 712,50	44 887,50
Aménagement paysager de la rue du Chef de Ville	180 521,25	128 250				128 250		128 250,00	57 712,50	44 887,50
TOTAL	**490 647,50**	**370 000**	113 500	0,00	0,00	256 500	0,00	**370 000,00**		
SUBVENTION DEPARTEMENT			39 725	0,00	0,00	89 775	0,00			**129 500,00**
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			51 075	0,00	0,00	115 425	0,00		**166 500,00**	

Tableau avenant n°1

ARMENTIERES EN BRIE (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
	EN € HT	EN € HT	2015	2016	2017	2018	2019	EN € HT	(45%)	(35%)
Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente	132 250	113 500	113 500					113 500 ,00	51 075,00	39 725,00
Aménagement paysager de la place de la mairie	177 876,25	128 250				128 250		128 250,00	57 712,50	44 887,50
Aménagement paysager de la rue des Vignettes	216 039,86	128 250			128 250			128 250,00	57 712,50	44 887,50
TOTAL	**526 166,11**	**370 000**	113 500	0,00	128 250	128 250	0,00	**370 000,00**		
SUBVENTION DEPARTEMENT			39 725	0,00	44 887,5	44 887,5	0,00			**129 500,00**
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			51 075	0,00	57 712,5	57 712,5	0,00		**166 500,00**	

Article 2 :

Annule l'opération « Aménagement paysager de la rue du Chef de Ville» et la remplace par l'opération « Aménagement paysager de la rue des Vignettes».

Article 3 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Armentières en Brie, le

Pour la Commune
d'Armentières en Brie
Le Maire

Denis WALLE

A Melun, le

Pour le Département de
Seine-et-Marne
Le Président du Conseil
Départemental

Jean-Jacques BARBAUX

A Paris, le

Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil Régional

Valérie PECRESSE

AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL
DE BLENNES (SEINE-ET-MARNE)

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par la Présidente du Conseil Régional, en vertu de la délibération CP n° 2017-312 du 5 juillet 2017,

Et

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil Départemental, en vertu de la délibération XXX du XXX

ET D'AUTRE PART :

La Commune de Blennes, représentée par le Maire de la Commune,

Après avoir rappelé :

- le contrat rural signé le 14 octobre 2014 et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n°CP14-167 du 10 avril 2014,
- la délibération de la Commune de Blennes en date du 18 avril 2017,

Considérant :

- la nécessité de substituer l'opération « Aménagement de la place publique » par l'opération « Revitalisation du centre bourg »,
- la nécessité de proroger le contrat d'une année supplémentaire du fait de contraintes opérationnelles.

Sont convenu de ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1 du contrat initial est modifié comme suit :

Tableau contrat initial

BLENNES (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
	EN € HT	EN € HT	2014	2015	2016	2017	2018	EN € HT	(45%)	(35%)
Aménagement de la cour de la mairie	38 425	35 000	35 000					35 000	15 750	12 250
Aménagement de la place publique	197 558	180 000		180 000				180 000	81 000	63 000
Rénovation du centre technique municipal	93 281	85 000			85 000			85 000	38 250	29 750
TOTAL	**329 264**	**300 000**	35 000	180 000	85 000	0,00	0,00	**300 000**		
SUBVENTION DEPARTEMENT			12 250	63 000	29 750	0,00	0,00			**105 000**
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			15 750	81 000	38 250	0,00	0,00		**135 000**	

Tableau avenant n°1

BLENNES (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
	EN € HT	EN € HT	2015	2016	2017	2018	2019	EN € HT	(45%)	(35%)
Aménagement de la cour de la mairie	38 425	35 000	35 000					35 000	15 750	12 250
Revitalisation du centre bourg	187 535	180 000			118 085	69 450		180 000	81 000	63 000
Rénovation du centre technique municipal	93 281	85 000					85 000	85 000	38 250	29 750
TOTAL	**319 241**	**300 000**	35 000	0,00	118 085	69 450	85 000	**300 000**		
SUBVENTION DEPARTEMENT			12 250	0,00	41 330	24 308	29 750			**105 000**
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			15 750	0,00	53 138,25	31252,5	38 250		**135 000**	

Article 2 :
Annule l'opération « Aménagement de la place publique » et la remplace par l'opération « Revitalisation du centre bourg ».

Article 3 :
Le présent contrat est prorogé d'un an et expire au 13 octobre 2020.

Article 4:
Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Blennes, le
Pour la Commune de Blennes
Le Maire

Pascal DALICIEUX

A Melun, le
Pour le Département de Seine-et-Marne
Le Président du Conseil départemental

Jean-Jacques BARBAUX

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil Régional

Valérie PECRESSE